

RAPPORT SUR L'ÉTAT DE L'ÉGALITÉ DE GENRE 2022

F.R.S.-FNRS





**FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES**

Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles

EDITORIAL

Le Fonds de la Recherche Scientifique – FNRS (F.R.S.-FNRS) est l'agence de financement de la recherche fondamentale et stratégique en Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB). A ce titre, le F.R.S.-FNRS emploie plus de **1900** chercheuses et chercheurs qui poursuivent leurs travaux au sein des universités de la FWB. En tant qu'employeur, le Fonds veille à ce que toutes et tous puissent réaliser leur plein potentiel en termes de carrière en FWB. Cet objectif s'applique également aux autres catégories de personnes éligibles **aux instruments de financement du Fonds, c'est-à-dire, principalement, aux membres du personnel académique et scientifique des universités de la FWB, qu'ils soient hommes ou femmes.**

Cela passe d'abord par l'objectivation des faits, à travers la rédaction annuelle de ce rapport sur l'état de l'égalité de genre depuis 2016. En effet, **disposer de chiffres et générer des indicateurs annuels** permet de faire **un état des lieux quantitatif de l'égalité de genre au F.R.S.-FNRS**, en termes de candidatures, de taux de succès, mais aussi de répartition des mandataires en fonction et des personnes impliquées dans l'évaluation et dans la gouvernance du Fonds.

On peut par exemple citer deux indicateurs récemment étudiés qui semblent aller dans le bon sens : la proportion de femmes **membres des jurys des prix gérés par le F.R.S.-FNRS** (i), et la proportion de femmes dans les **Commissions scientifiques** (ii). Ainsi, **l'effort pour augmenter la proportion de femmes parmi les membres des jurys des prix gérés par le F.R.S.-FNRS a continué de porter ses fruits en 2022**. En effet, les femmes représentent **51,4%** des membres de jurys des prix gérés par le F.R.S.-FNRS en 2022, contre 46,3% en 2021, 39,7% en 2020 et 35,6% en 2019. Parallèlement à cela, au cours des dernières années, le nombre de femmes ayant candidaté aux prix gérés par le F.R.S.-FNRS a également globalement augmenté : il est passé de 45 en 2011 à **74** en 2022. La proportion de femmes est passée de 27,8% des candidatures en 2011 à **47,1%** des candidatures en 2022. En ce qui concerne **les Commissions et jurys**, on observe que la proportion de femmes membres des Commissions scientifiques du F.R.S.-FNRS a fortement augmenté depuis 2016 pour atteindre **45,9%** en 2022 (Figure 30, Table 8 et Table 9). Leur part dans les jurys FRIA s'est également accrue entre 2016 et 2022 (21,5 à 27,4%) ; si les proportions deviennent proches des bonnes pratiques au niveau des jurys des domaines des Sciences de la Vie et de la Santé (total jurys LS de 34,7%), elles restent trop faibles dans les jurys des domaines des Sciences Exactes et Naturelles (total jurys PE de 20,2%), ce qui reflète la proportion très minoritaire des femmes académiques dans ces secteurs. Enfin, la répartition entre les hommes et les femmes au sein des jurys FRESH demeure relativement stable et équilibrée, avec un total de 39,2% de femmes en 2022. Quant aux **présidences des Commissions scientifiques**, on observe une **très forte augmentation de la proportion de femmes occupant cette fonction** par rapport aux précédentes années. En effet, les femmes sont devenues **majoritaires** au niveau de ces fonctions, passant de 21,4% en 2021 à **57,1%** en 2022.

Par ailleurs, le rapport 2022 intègre aussi pour la troisième fois un comptage de la répartition des femmes et des hommes au niveau des supports de communication du F.R.S.-FNRS.

Surtout, et ce, pour la première fois, le rapport 2022 s'étoffe d'une **partie plus qualitative**, visant à répertorier les **actions du F.R.S.-FNRS au niveau de l'égalité de genre**, principalement via son **Plan d'égalité de genre** nouvellement établi. Ainsi, des détails sont ici donnés concernant son adoption et le début de son implémentation, dans les mois qui ont suivi celle-ci.

La problématique de l'égalité de genre dans la recherche scientifique est complexe et le champ d'amélioration est vaste. Cependant, **le F.R.S.-FNRS demeure plus que jamais engagé, à son niveau, pour assurer à toutes et à tous, quels que soient leur origine, leur genre, ou les minorités dont ils feraient partie, des chances égales de poursuivre une carrière scientifique ou académique en FWB.**

Dr. Ir. Véronique Halloin
Secrétaire Générale

PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS

- **41,7%** des **candidatures** introduites en 2022 via les instruments de financement principaux du F.R.S.-FNRS (appels Bourses & Mandats, Crédits & Projets, FRESH et FRIA, hors demandes de renouvellements) l'ont été par des femmes (page 18). De manière générale, et à l'instar des années précédentes, on observe une diminution de la proportion de femmes parmi les candidatures avec l'augmentation du niveau du mandat : **49,5%** des demandes de bourses de doctorat, **39,9%** des demandes de bourses postdoctorales, et **28,1%** des demandes de mandats permanents ont été introduites auprès du F.R.S.-FNRS par des femmes. Au niveau des demandes de Crédits & Projets, les proportions de femmes sont supérieures à celles observées en 2022 pour les mandats permanents (**32,7%** au total).
- La proportion de femmes varie considérablement en fonction du grand domaine de recherche (page 22) : c'est en Sciences Exactes et Naturelles que l'on retrouve les proportions les moins importantes de **candidatures** féminines (**24,6%** tous instruments confondus), tandis que la proportion de candidates est très proche de la parité en Sciences Humaines et Sociales (**49,3%** au total) et en Sciences de la Vie et de la Santé (**51,9%** au total).
- Pour l'ensemble des instruments, aucune dépendance significative n'a été montrée en ce qui concerne le **taux de succès** et le genre (pages 31-36).
- De manière générale, **44,8%** des **mandataires** F.R.S.-FNRS sont des femmes (pages 37-47). On observe, comme au niveau des candidatures, une diminution des proportions de femmes au fur et à mesure de l'avancement de la carrière (**50,2%** de femmes sous mandat doctoral, **41,4%** sous mandat postdoctoral temporaire, **38,3%** de femmes parmi les mandataires Chercheurs qualifiés, **32,4%** parmi les mandataires Maîtres de recherches et **24,1%** parmi les mandataires Directeurs de recherches).
- Comme au niveau des candidatures, et tous niveaux confondus, les femmes sont nettement minoritaires parmi les **mandataires** en Sciences Exactes et Naturelles (**25,0%** de femmes) mais pas dans le domaine des Sciences de la Vie et de la Santé (**57,6%**) et des Sciences Humaines et Sociales (**52,4%**) (page 40).
- Au cours des dix dernières années, la proportion de femmes parmi les **candidatures** à des mandats ou crédits a peu évolué (page 21). En revanche, lorsque l'on considère la proportion de femmes parmi les mandats d'Aspirants, de Chargés de recherches et de Chercheurs qualifiés depuis la création du FNRS en 1928, celle-ci a fortement augmenté depuis les toutes premières nominations, ce qui illustre la féminisation progressive de la fonction de **mandataire** F.R.S.-FNRS au cours du temps (pages 42-47).

- En ce qui concerne les **promotrices et promoteurs** de candidates et candidats introduisant une demande auprès du F.R.S.-FNRS, la proportion de femmes a globalement augmenté au cours des dernières années pour les demandes de mandats doctoraux (24,0% en 2012 vs. **29,4%** en 2022), postdoctoraux (21,7% en 2012 vs. **28,7%** en 2022) et les mandats de Chercheurs qualifiés (11,1% en 2012 vs. **19,2%** en 2022) (pages 28-30).
- Au niveau de l'**évaluation**, les experts et expertes (à distance, membres de Commissions scientifiques et membres de jurys) effectuant des évaluations pour le compte du F.R.S.-FNRS restent majoritairement des hommes, et la proportion de femmes parmi ces experts et expertes est globalement inférieure à la proportion de femmes parmi les candidatures (pages 49-58). On observe cependant une légère augmentation de la proportion d'évaluations réalisées par des expertes au cours des dernières années (de 22,0% en 2013 à **30,1%** en 2022) et, depuis 2016, la proportion globale de femmes parmi les membres de Commissions scientifiques n'a cessé d'augmenter pour atteindre **45,9%** en 2022 (contre 16,2% en 2016). Par ailleurs, **57,1%** des présidences des Commissions scientifiques étaient occupées par des femmes.
- Au niveau de la **gouvernance** du F.R.S.-FNRS et de ses Fonds associés, la composition des conseils d'administration, comités de gestion, et comité d'accompagnement est passée de 27,2% de femmes fin 2022 à **43,0%** fin 2023 (pages 59-60).
- **4,5%** des demandes introduites auprès du F.R.S.-FNRS en 2022 via les instruments principaux étaient étiquetées « **Etudes de genre** », quasiment exclusivement parmi les demandes en Sciences Humaines et Sociales (pages 61-64). On observe en particulier au cours des dernières années une augmentation de la proportion des demandes associées au champ descripteur « IDR-32 Etudes de genre » pour les demandes en Sciences Humaines et Sociales.
- En 2022, les femmes étaient plus nombreuses à prendre des **congés de maternité** que les hommes à prendre des **congés de naissance** (pages 65-66). Cependant, ces chiffres sont à prendre avec précaution, car il est possible que certains hommes s'accordent un congé de naissance sans toutefois le déclarer auprès du F.R.S.-FNRS. Cela aurait pour effet que les chiffres relatifs aux congés de naissance soient sous-estimés au sein du présent rapport.
- On observe depuis 2011 une progression importante de la proportion de femmes parmi les membres des **jurys des prix** gérés par le F.R.S.-FNRS. En effet, entre 2011 et 2022, cette proportion est passée de **17,0%** à **51,4%** (page 67-69). De même, la proportion de femmes ayant candidaté aux prix gérés par le F.R.S.-FNRS a aussi globalement augmenté : elle est passée de **27,8%** en 2011 à **47,1%** en 2022.

- Quant aux **supports de communication** principaux du F.R.S.-FNRS, en plus des magazines FNRS News et Télévie News, les nouvelles émissions télévisuelles Z Science et Eureka ont été étudiées. On constate une augmentation de la proportion de femmes présentes dans les FNRS News et Télévie News entre 2021 et 2022, tandis que la parité est quasi atteinte en ce qui concerne Z Science et Eureka, qui comprennent **48,3% de femmes parmi les personnes interviewées**.

TABLE DES MATIERES

EDITORIAL	5
Principaux enseignements	7
1. Introduction et méthodologie	13
2. Instruments de financement du F.R.S.-FNRS	15
3. Faits et chiffres 2022 – F.R.S.-FNRS	17
3.1. Candidatures	17
3.2. Taux de succès	31
3.3. Taux de succès (budgets octroyés)	35
3.4. Mandataires en fonction	37
3.5. Évaluation	49
3.6. Gouvernance	59
3.7. Champ descripteur « IDR-32 Études de genre »	61
3.8. Congés de maternité et de naissance des mandataires	65
3.9. Prix scientifiques du F.R.S.-FNRS	67
3.10. Communication	71
4. Actions du F.R.S.-FNRS en matière d'égalité de genre	73
4.1. Premier Plan d'égalité de genre du F.R.S.-FNRS	73
4.2. Implémentation du Plan en 2022	73
5. Contact – Remerciements	75

GLOSSAIRE

- **DOC : Chercheuses et chercheurs doctorants¹**
 - **ASP** : Aspirant-e
 - **SD** : Spécialiste doctorant-e
 - **CSD** : Candidat-e spécialiste doctorant-e
 - **VETE-CCD** : Vétérinaire clinicien-ne chercheur-se doctorant-e
 - **BSD** : Bourse spéciale de doctorat
 - **FRIA** : Fonds pour la Formation à la Recherche dans l'Industrie et dans l'Agriculture
 - **FRESH** : Fonds pour la Recherche en Sciences Humaines
- **POSTDOC : Chercheuses et chercheurs postdoctorants²**
 - **CR** : Chargé-e de recherches
 - **SPD** : Spécialiste post-doctorant-e
 - **CCL** : Chercheur-se clinicien-ne
- **MISU : Mandat d'impulsion scientifique – mobilité ULYSSE**
- **PERM : Chercheuses et chercheurs permanents²**
 - **CQ** : Chercheur-se qualifié-e
 - **MR** : Maître de recherches
 - **DR** : Directeur-rice de recherches
- **CEP : Crédits et Projets³**
 - **CDR** : Crédit de recherche
 - **EQP** : Équipement
 - **MIS** : Mandat d'impulsion scientifique
 - **PDR** : Projet de recherche
- **FWB : Fédération Wallonie-Bruxelles**
- **CS : Commission(s) scientifique(s)**
- **SEN : Sciences Exactes et Naturelles**
 - **SEN-1** : Physique de la matière condensée ; Chimie, chimie physique/physico-chimie ; Sciences des matériaux
 - **SEN-2** : Mathématiques ; Physique ; Sciences de l'espace
 - **SEN-3** : Informatique ; Sciences de l'ingénieur ; Ingénierie des matériaux
 - **SEN-4** : Sciences de la Terre et du climat ; Écologie ; Agronomie ; Biotechnologie
- **SHS : Sciences Humaines et Sociales**
 - **SHS-1** : Sciences politiques ; Sociologie, communication ; Anthropologie sociale ; Géographie humaine et sociale
 - **SHS-2** : Cognition ; Psychologie ; Sciences de l'éducation
 - **SHS-3** : Linguistique ; Philosophie ; Littérature ; Arts, études culturelles
 - **SHS-4** : Approche historienne des arts ; Histoire, archéologie ; Études religieuses
 - **SHS-5** : Économie ; Finance, gestion ; Droit ; Géographie économique
- **SVS : Sciences de la Vie et de la Santé**
 - **SVS-1** : Biologie moléculaire ; Génétique ; Biologie cellulaire
 - **SVS-2** : Physiologie, cancérologie ; Immunologie, microbiologie
 - **SVS-3** : Neurosciences
 - **SVS-4** : Médecine clinique ; Sciences pharmaceutiques ; Dentisterie
- **FORE : Développement durable par l'intermédiaire de l'interdisciplinarité**

¹ <https://www.frs-fnrs.be/fr/financements/chercheur-doctorant>

² <https://www.frs-fnrs.be/fr/financements/chercheur-postdoc>

³ <https://www.frs-fnrs.be/fr/financements/credits-et-projets>

1. INTRODUCTION ET MÉTHODOLOGIE

Dans le cadre d'une subvention annuelle accordée au F.R.S.-FNRS par le Gouvernement de la Communauté française depuis 2016, le F.R.S.-FNRS produit pour la huitième fois cette année un rapport sur l'état de l'égalité de genre. Celui-ci a pour but de dresser un état des lieux à propos de la question de l'égalité de genre au F.R.S.-FNRS. Il se base principalement sur une série d'indicateurs qui ont été proposés par le Fonds et validés par le groupe des « personnes de contact genre » de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB), composé de représentants et représentantes des différentes universités et du F.R.S.-FNRS.

Chaque section de ce rapport traite d'un aspect précis des activités en vigueur au sein du F.R.S.-FNRS. Il est question successivement des candidatures reçues, des taux de financement en termes de nombre d'octrois ou de budgets octroyés, des mandataires en fonction, des instances d'évaluation, de la gouvernance du Fonds, des demandes de financement introduites auprès du F.R.S.-FNRS en études de genre, des congés de maternité et de naissance pris par les mandataires, des prix scientifiques gérés par le F.R.S.-FNRS ainsi que de la communication du F.R.S.-FNRS. Chaque section fait l'objet d'une brève introduction spécifique. Les chiffres clés sont ensuite présentés sous forme de tables et de figures, et lorsque cela était possible et pertinent, une évolution temporelle de ces différents indicateurs est présentée.

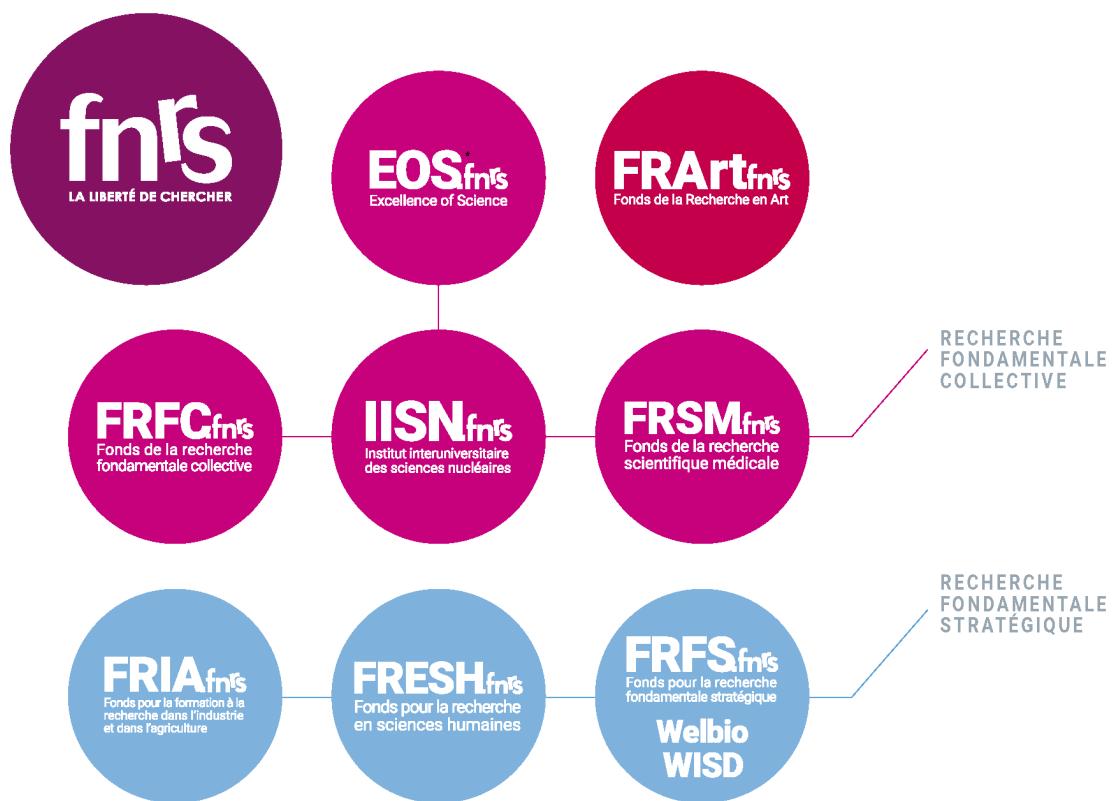
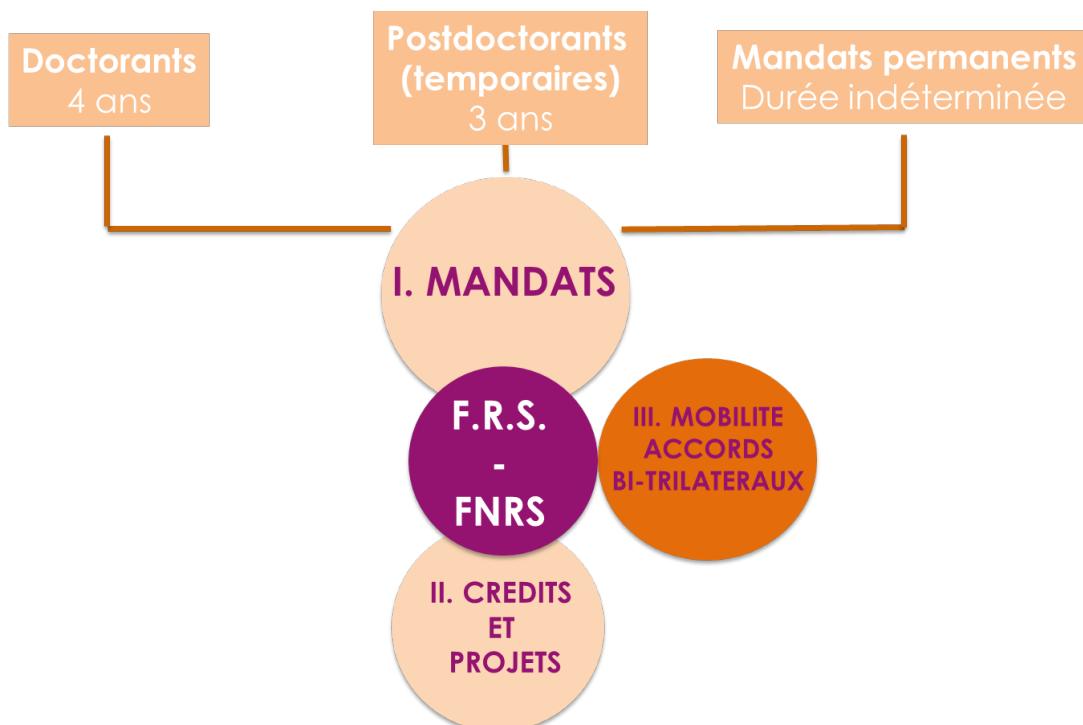
Les données présentées au sein de ce rapport sont issues de la base de données e-space⁴ ainsi que des différentes bases de données internes du F.R.S.-FNRS. Le genre lié à une demande de financement est toujours défini dans le cadre de ce rapport par le sexe ou le genre⁵ tel qu'encodé par le candidat ou la candidate (deux choix possibles : homme ou femme) ou, pour les Crédits & Projets, par celui de son promoteur principal ou de sa promotrice principale. Les demandes inéligibles ou retirées (avant les réunions des Commissions scientifiques ou des jurys) ne sont pas prises en compte dans les calculs.

Le F.R.S.-FNRS est très sensible à la question du genre et monitore depuis plusieurs années un ensemble d'indicateurs de manière à s'assurer notamment qu'aucun biais lié au genre ne puisse être détecté dans le cadre de ses processus de sélection, ainsi que d'évaluer l'attractivité des financements F.R.S.-FNRS pour les chercheuses. Cette démarche s'intègre dans le cadre du monitoring des processus d'évaluation du Fonds et de leur optimisation continue, qui est effectué à la suite de chaque appel et dont les chiffres clés sont fréquemment publiés sur le site du F.R.S.-FNRS⁶.

⁴ À la suite d'une demande de suppression de données personnelles, les données de genre et d'âge sont manquantes pour une demande FRIA-B1 en 2020 et une demande FRIA-B1 en 2021.

⁵ Il est important de préciser que si le terme « genre » est employé dans ce rapport, les données de candidatures du F.R.S.-FNRS ne permettent pas de faire la distinction entre « sexe » (terme utilisé pour la plateforme en français) et « gender » (terme utilisé pour la plateforme en anglais).

⁶ <https://www.frs-fnrs.be/fr/le-fnrs/analyses-etudes>



* FNRS et FWO

2. INSTRUMENTS DE FINANCEMENT DU F.R.S.-FNRS

Le Fonds de la Recherche Scientifique – FNRS (F.R.S.-FNRS) est l'agence de financement de la **recherche fondamentale et stratégique** en **Fédération Wallonie-Bruxelles** (FWB). Doté d'un budget annuel d'environ 220 M€⁷, le Fonds dispose d'un ensemble d'instruments destinés au financement de la recherche fondamentale au sein principalement des universités de la FWB. L'appartenance à certaines institutions hors universités FWB (certains instituts fédéraux par exemple) ouvre également l'accès à des financements F.R.S.-FNRS sous certaines conditions.

La majeure partie des ressources du F.R.S.-FNRS permettent de financer les salaires de mandataires qui poursuivent leurs recherches au sein d'une des universités de la FWB, soit via des mandats ou bourses doctorales, des mandats postdoctoraux (mandats temporaires), ou des mandats permanents. Le F.R.S.-FNRS dispose également d'instruments « Crédits & Projets » permettant de financer des frais de fonctionnement, d'équipement et de personnel nécessaires à la réalisation de projets de recherche introduits par des promoteurs ou promotrices disposant de fonctions permanentes au sein des universités FWB. Pour finir, le F.R.S.-FNRS propose également différents instruments permettant de soutenir la mobilité des chercheuses et chercheurs ainsi que la recherche collaborative internationale.

La mission centrale du F.R.S.-FNRS consiste à traiter un ensemble de demandes de financement présentées dans le cadre d'appels à propositions définis et à organiser l'évaluation des demandes de financement reçues de manière à identifier celles qui feront par la suite l'objet d'un financement. Au niveau national, le F.R.S.-FNRS organise principalement deux appels à propositions par an (un appel **Bourses & Mandats** et un appel **Crédits & Projets**), ainsi que deux appels supplémentaires dédiés au financement de bourses de doctorat : un appel **FRIA** (Fonds pour la Formation à la Recherche dans l'Industrie et l'Agriculture) et un appel **FRESH** (Fonds pour la Recherche en Sciences Humaines). À ceux-ci s'ajoutent différents appels à propositions d'importance moindre en termes de nombre de candidatures reçues : les appels Grands Équipements/Infrastructures, FRFS-WELBIO, PDR-THEMA ou encore, depuis plus récemment, l'appel FRArt permettant de financer des projets de recherche en art menés par des artistes-chercheurs et artistes-chercheuses. Le F.R.S.-FNRS est depuis 2017 également impliqué conjointement avec le FWO (Fonds Wetenschappelijk Onderzoek) dans la gestion de l'appel EOS (Excellence Of Science) qui succède aux PAI (Pôles d'Attraction Interuniversitaires). Ce rapport ne traite ni de ces appels additionnels, thématiques (PDR-THEMA, etc.) et internationaux (ERA-NETs, etc.) auxquels le F.R.S.-FNRS participe, ni des instruments de mobilité et séjours à l'étranger.

⁷ 228.412.640 € pour l'année 2022 (voir : https://www.frs-fnrs.be/docs/RapportAnnuel_2022.pdf).

3. FAITS ET CHIFFRES 2022 – F.R.S.-FNRS

3.1. CANDIDATURES

L'objet de cette section est de présenter les chiffres relatifs aux candidatures reçues en 2022 par le F.R.S.-FNRS dans le cadre de ses principaux instruments de financement (Bourses & Mandats, Crédits & Projets, FRESH et FRIA). Seules les nouvelles demandes sont présentées, et non les renouvellements⁸. Pour finir, le genre est toujours défini par le sexe du candidat ou de la candidate pour les appels « Bourses et Mandats », FRESH et FRIA (tel qu'indiqué par la personne au moment de sa candidature) et pour les « Crédits & Projets » par celui du promoteur principal ou de la promotrice principale de la demande.

De sorte à simplifier la lecture, les données sont fréquemment regroupées par type d'instrument, à savoir les mandats doctoraux, les mandats postdoctoraux, les mandats permanents et les demandes Crédits & Projets. Les demandes MISU sont considérées comme une catégorie à part entière (instrument de financement permettant à des chercheurs et chercheuses menant une carrière scientifique à l'étranger de venir s'installer dans une université de la FWB). Les nombres de demandes de financement introduites auprès du F.R.S.-FNRS sont systématiquement présentés par genre (en nombre absolu et en proportion du total), et successivement catégorisés par type d'instrument, par grand domaine scientifique et par Commission scientifique/jury. L'âge moyen (par genre, par type d'instrument et par grand domaine scientifique) est également reporté, et comparé entre candidates et candidats. Enfin, la fin de la présente section s'intéresse au genre des promoteurs et promotrices des demandes de financement doctoral et postdoctoral.

⁸ En 2022, 99,7% des demandes de renouvellement ont été octroyées.

En 2022 et de manière générale, les femmes ont à nouveau été légèrement moins nombreuses que les hommes à introduire une demande de financement via l'un des principaux instruments de financement du F.R.S.-FNRS (Table 1) : sur les **2223** demandes introduites au cours de l'année, **927** (soit **41,7%**) l'ont été par des femmes.

		Femmes	Hommes	Total	% Femmes	% Hommes
Mandats doctoraux	ASP	268	268	536	50,0%	50,0%
	SD	7	6	13	53,8%	46,2%
	CSD	5	1	6	83,3%	16,7%
	VETE-CCD	0	0	0	-	-
	FRESH	90	49	139	64,7%	35,3%
	FRIA	153	209	362	42,3%	57,7%
	BSD	0	0	0	-	-
	Total mandats doctoraux	523	533	1056	49,5%	50,5%
Mandats postdoctoraux	CR	165	256	421	39,2%	60,8%
	SPD	6	2	8	75,0%	25,0%
	Total mandats postdoctoraux	171	258	429	39,9%	60,1%
Mandats permanents	CQ	45	101	146	30,8%	69,2%
	MR	3	9	12	25,0%	75,0%
	DR	2	18	20	10,0%	90,0%
	Total mandats permanents	50	128	178	28,1%	71,9%
-	MISU	0	1	1	0,0%	100,0%
Crédits & Projets (chercheuses et chercheurs permanents FWB)	CDR	65	131	196	33,2%	66,8%
	EQP	27	48	75	36,0%	64,0%
	MIS	14	31	45	31,1%	68,9%
	PDR	77	166	243	31,7%	68,3%
	Total Crédits & Projets	183	376	559	32,7%	67,3%
Total		927	1296	2223	41,7%	58,3%

Table 1. Nombre de demandes de financement (valeurs absolues et relatives) introduites en 2022 dans le cadre des principaux instruments de financement du F.R.S.-FNRS (appels Bourses & Mandats, Crédits & Projets, FRESH et FRIA, hors renouvellements), par genre du candidat ou de la candidate et par instrument

En particulier, on observe, comme les années précédentes, que la proportion de femmes parmi les candidatures diminue lorsque l'on monte à des niveaux de mandats plus avancés.

C'est au niveau des mandats doctoraux que l'on observe les plus grandes proportions de femmes (**49,5%** de femmes parmi les candidatures aux mandats doctoraux, contre 51,5% en 2021). Les proportions les plus élevées de candidates à un mandat doctoral reviennent aux mandats Candidat Spécialiste Doctorant (mandat pour médecin clinicien) et FRESH (bourse pour un doctorat en SHS) avec respectivement **83,3%** et **64,7%** de femmes. Les mandats doctoraux Spécialiste Doctorant et Aspirant (tous domaines confondus) présentent également des proportions élevées de femmes parmi les candidatures avec des valeurs respectives de **53,8%** et **50,0%**. Les bourses FRIA (bourses pour un doctorat en SEN ou SVS) présentent quant à elles une proportion de femmes parmi les candidatures légèrement plus faible (**42,3%** des candidatures en 2022, 46,1% en 2021).

La proportion de femmes candidates aux mandats postdoctoraux du F.R.S.-FNRS est inférieure à celle des mandats doctoraux : les mandats temporaires de Chargé de recherches (CR) et de Spécialiste postdoctorant (SPD) ont été sollicités en 2022 par **39,9%** de femmes (vs. 40,8% en 2021).

En ce qui concerne les mandats permanents, le premier niveau est celui de Chercheur qualifié (CQ), pouvant ensuite être promu aux rangs de Maître de recherches (MR) puis de Directeur de recherches (DR). Ceux-ci sont sollicités par des proportions à nouveau moins élevées de femmes (**30,8%**, **25,0%** et **10,0%** respectivement) que le mandat au rang inférieur (chercheur postdoctoral temporaire).

Au niveau des demandes de Crédits & Projets, les proportions moyennes de femmes sont également moins importantes (de **31,1%** pour les Mandats d'impulsion scientifique (MIS) à **36,0%** pour les Équipements (EQP) de femmes parmi les candidatures ; **32,7%** de femmes au total, vs. 37,5% en 2021). Ceci peut s'expliquer par le fait que seules les personnes disposant d'un poste permanent (ou assimilé) au sein d'une université de la FWB sont habilitées à soumettre de telles demandes. En effet, les proportions de femmes occupant ce type de postes (personnel académique des universités, mandataires permanents du F.R.S.-FNRS, etc.) sont largement inférieures aux proportions d'hommes. Les statistiques du CRef⁹ indiquent par exemple qu'en 2018 les femmes représentaient **29,9%** des ETP du personnel académique au sein des universités FWB. Parmi les mandataires permanents du F.R.S.-FNRS, les femmes représentaient début 2022 **32,7%** de ceux-ci (voir les détails à la section 3.4 de ce rapport). Les proportions de femmes étant largement inférieures à celles des hommes parmi les chercheurs et chercheuses éligibles à ce type de demande de financement,

⁹ Ratio établi sur base des nombres totaux d'ETP du personnel académique par sexe. Source : CRef (http://www.cref.be/annuaires/2018/tab_4-1-1.pdf).

il n'est pas surprenant que celles-ci soient également moins nombreuses parmi les candidatures.

Depuis 2012, la proportion de femmes parmi l'ensemble des candidatures introduites auprès du F.R.S.-FNRS (et via ses instruments principaux) a peu évolué, voire légèrement diminué, oscillant entre **39,4%** (proportion la plus faible observée en 2017) et **44,3%** (proportion la plus importante observée en 2021) (Table 2).

Année	Proportion de femmes (%)	Nb de femmes / Nb total de candidatures
2012	43,6%	878 / 2013
2013	42,1%	889 / 2112
2014	42,6%	915 / 2150
2015	41,2%	922 / 2236
2016	42,7%	806 / 1886
2017	39,4%	803 / 2036
2018	42,1%	852 / 2024
2019	40,9%	877 / 2146
2020	41,6%	951 / 2288
2021	44,3%	1015 / 2291
2022	41,7%	927 / 2223

Table 2. Proportion de femmes parmi les candidatures aux mandats doctoraux (ASP, SD, CSD, VETE-CCD, BSD, FRESH et FRIA), postdoctoraux (CR et SPD), mandats permanents (CQ et demandes de promotion MR et DR) et demandes Crédits & Projets (MISU, CDR, EQP, MIS et PDR), au cours des dernières années (1 donnée manquante en 2020 et 1 en 2021)

À l'échelle des différents niveaux de mandats proposés, on observe que la proportion de femmes parmi les candidatures à un mandat doctoral au cours des dix dernières années est restée proche de 50% (Figure 1 et Figure 2). La proportion de candidates à un mandat postdoctoral a quant à elle légèrement diminué, passant de **47,4%** en 2012 à **39,9%** en 2022. La proportion de femmes parmi les candidatures à un mandat permanent est restée proche de 30% au cours des dernières années (**30,6%** en 2012 et **28,1%** en 2022). La proportion de femmes parmi les candidatures aux demandes de Crédits et Projets a pour sa part légèrement augmenté au cours des dernières années (**27,4%** en 2012, **32,7%** en 2022).

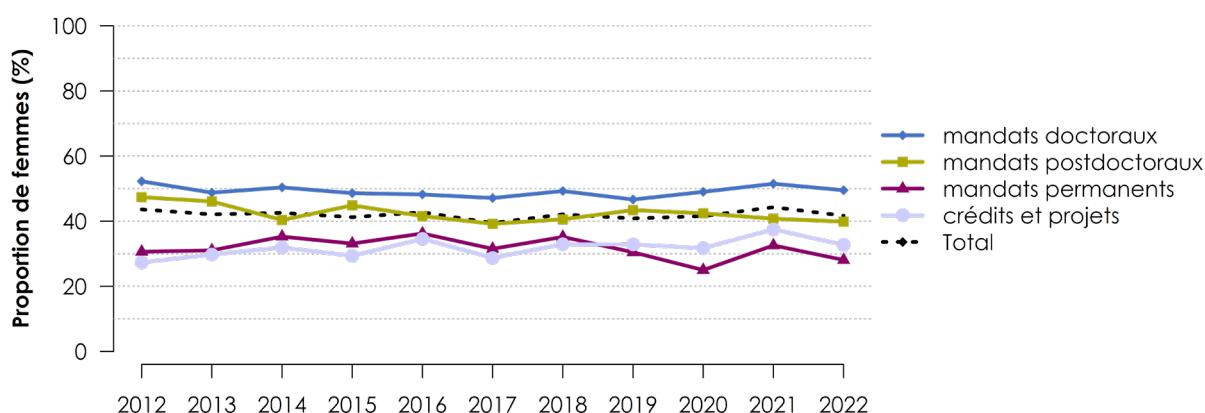


Figure 1. Évolution de la proportion de femmes parmi les candidatures aux mandats doctoraux (ASP, SD, CSD, VETE-CCD, BSD, FRESH et FRIA), postdoctoraux (CR et SPD), permanents (CQ et demandes de promotion MR et DR) et demandes Crédits & Projets (MISU, CDR, EQP, MIS et PDR), au cours des dernières années (1 donnée manquante en 2020 et 1 en 2021)

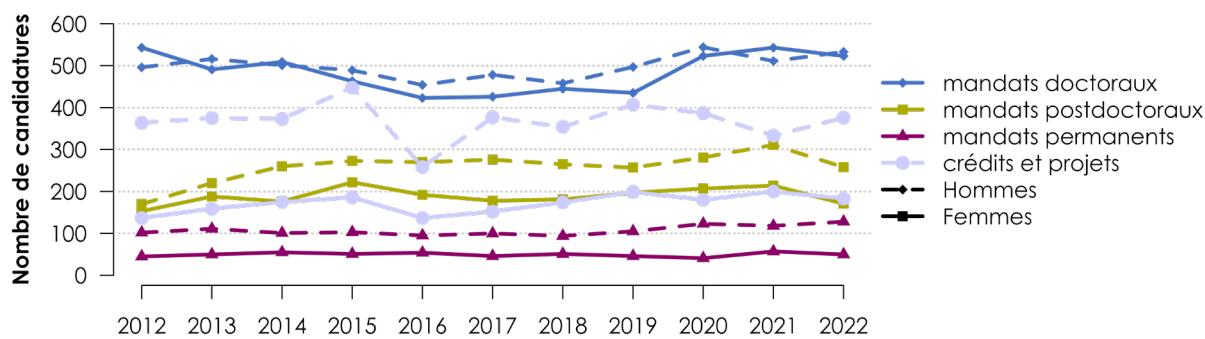


Figure 2. Nombre de candidatures aux mandats doctoraux (ASP, SD, CSD, VETE-CCD, BSD, FRESH et FRIA), postdoctoraux (CR et SPD), permanents (CQ et demandes de promotion MR et DR) et demandes Crédits & Projets (MISU, CDR, EQP, MIS et PDR), par genre et par année (2016 : pas de demande PDR possible ; 1 donnée manquante en 2020 et 1 en 2021)

La proportion de femmes varie considérablement en fonction du domaine de recherche. Au F.R.S.-FNRS, les demandes sont catégorisées par grand domaine scientifique en fonction de la Commission scientifique ou du jury où les demandes ont été introduites, chacune des Commissions scientifiques regroupant plusieurs disciplines¹⁰. Ces grands domaines scientifiques sont les Sciences Exactes et Naturelles (SEN), les Sciences Humaines et Sociales (SHS), les Sciences de la Vie et de la Santé (SVS), et le développement durable par l'intermédiaire de l'interdisciplinarité (FORESIGHT).

¹⁰ Voir http://www.fnrs.be/docs/Reglement-et-documents/FRS-FNRS_Champs_descripteurs.pdf (NB : la liste des champs descripteurs a été mise à jour en décembre 2022). Les demandes FRESH sont systématiquement attribuées au grand domaine scientifique SHS. Les demandes FRIA dont le jury auprès duquel elles ont été introduites est nommé « LS – x » sont systématiquement attribuées au grand domaine scientifique SVS tandis que celles dont le jury est nommé « PE – x » sont systématiquement attribuées au grand domaine scientifique SEN.

Comme chaque année, c'est en Sciences Exactes et Naturelles (SEN) que l'on retrouve les proportions les moins importantes de candidatures féminines, toutes catégories d'instruments confondues (**24,6%** en **SEN**) (Figure 3 et Figure 4). Suivent ensuite la CS FORESIGHT¹¹ (**43,6%** en **FORE**), les Sciences Humaines et Sociales (**49,3%** en **SHS**) et les Sciences de la Vie et de la Santé, grand domaine présentant la plus haute proportion de candidatures féminines (**51,9%** en **SVS** tous instruments confondus).

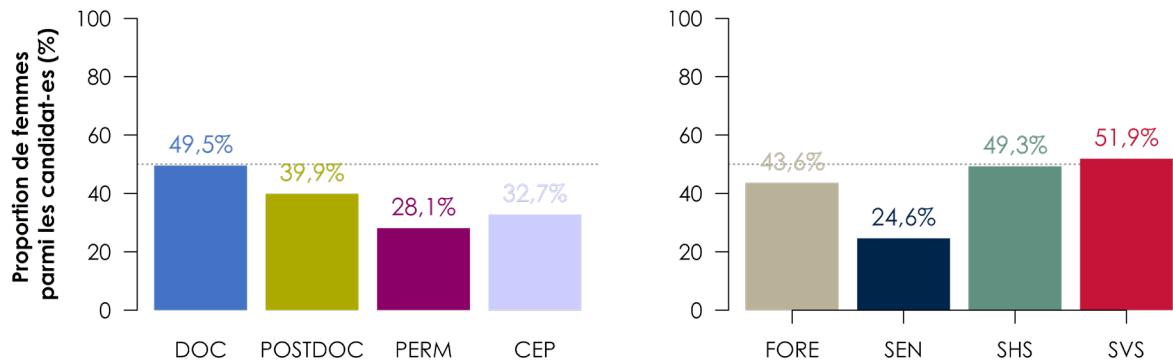


Figure 3. Proportion de femmes parmi les candidatures aux mandats doctoraux (ASP, SD, CSD, VETE-CCD, BSD, FRESH et FRIA), postdoctoraux (CR et SPD), permanents (CQ et demandes de promotion MR et DR) et aux demandes Crédits & Projets (MISU, CDR, EQP, MIS et PDR) (gauche), et par grand domaine scientifique (FORESIGHT, Sciences Exactes et Naturelles, Sciences Humaines et Sociales et Sciences de la Vie et de la Santé) (droite), pour les candidatures introduites auprès du F.R.S.-FNRS en 2022

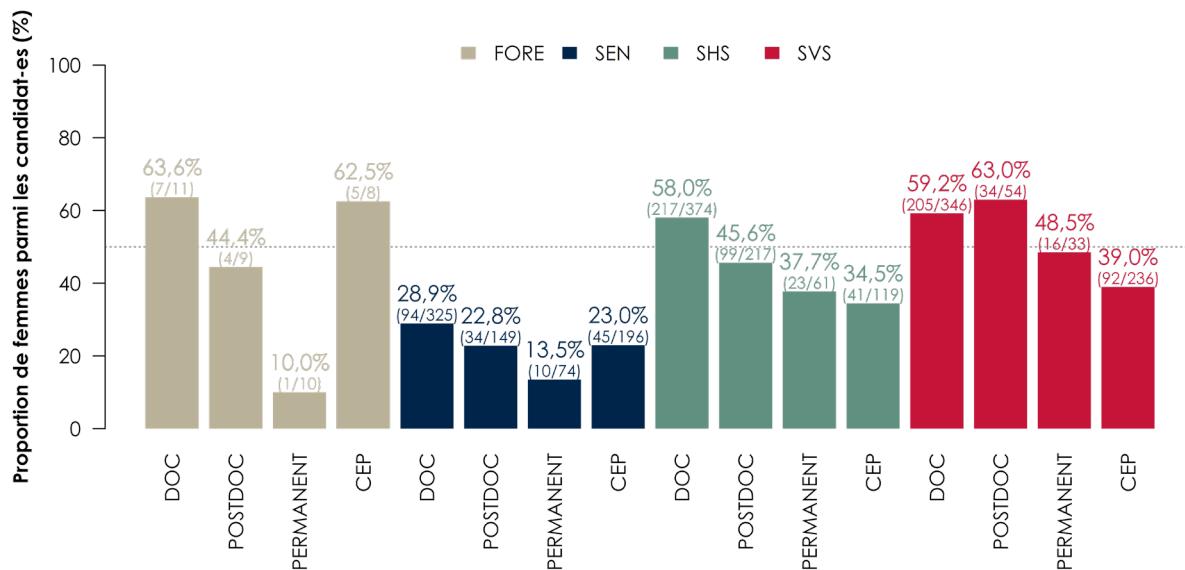


Figure 4. Proportion de femmes parmi les candidatures, par type d'instrument sollicité et par grand domaine scientifique (FORESIGHT, Sciences Exactes et Naturelles, Sciences Humaines et Sociales et Sciences de la Vie et de la Santé), pour les candidatures introduites auprès du F.R.S.-FNRS en 2022

¹¹ Le nombre de candidatures à la Commission FORESIGHT étant très faible chaque année (39 en 2022), les proportions sont à considérer avec précaution.

Tout comme observé en considérant les candidatures de manière générale, depuis plusieurs années, la proportion de femmes par grand domaine est quasi systématiquement la plus importante pour les mandats doctoraux (Figure 4 et Figure 5).

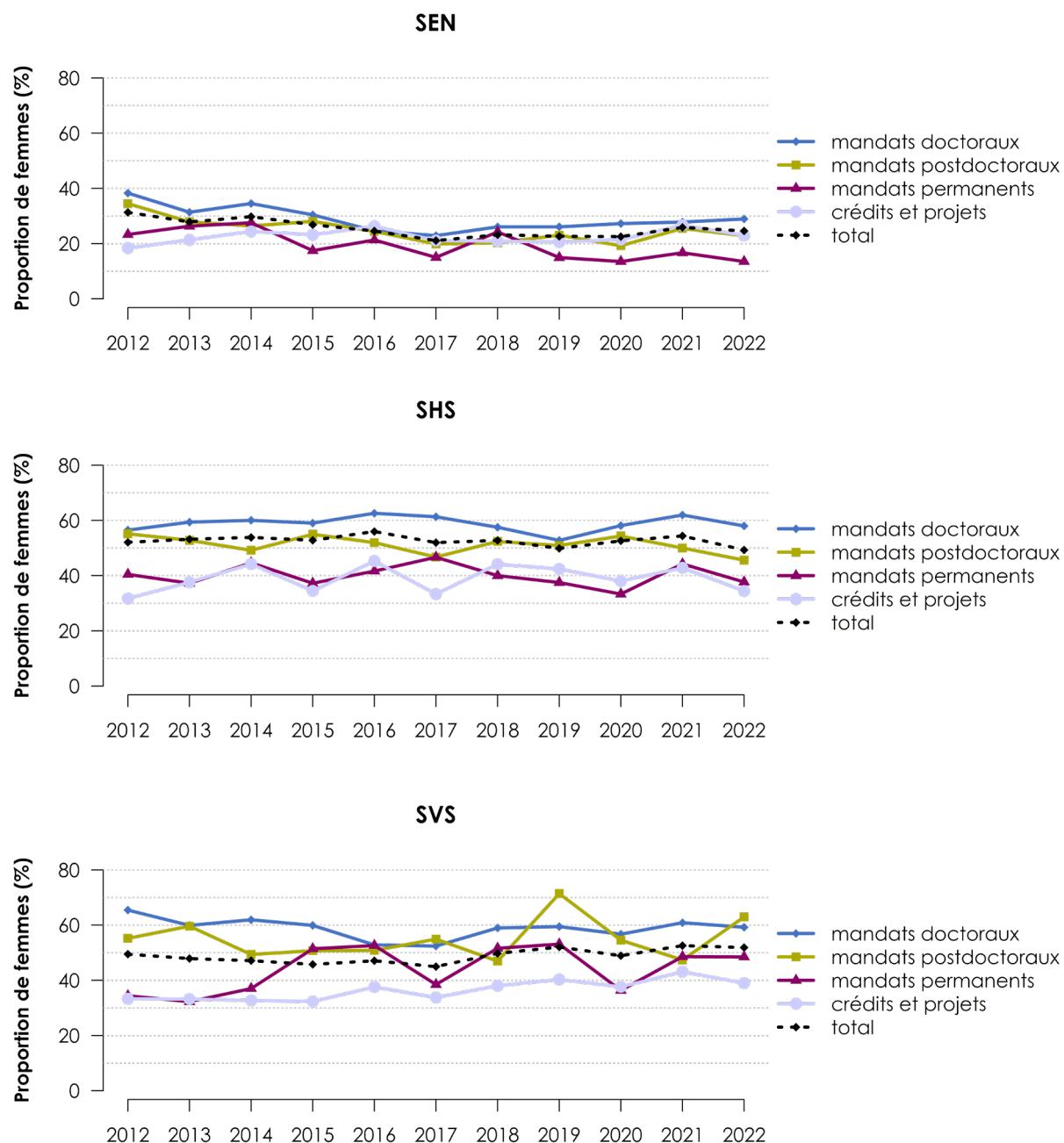
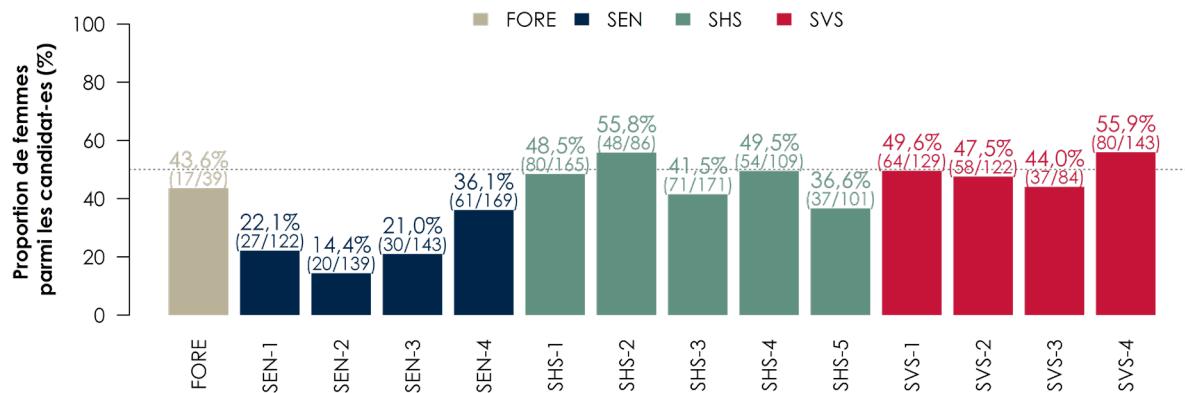


Figure 5. Évolution de la proportion de femmes parmi les candidatures aux mandats doctoraux (ASP, SD, CSD, VETE-CCD, BSD, FRESH et FRIA), postdoctoraux (CR et SPD), permanents (CQ et demandes de promotion MR et DR) et demandes Crédits & Projets (MISU, CDR, EQP, MIS et PDR), au cours des dernières années et par grand domaine scientifique (1 donnée manquante en 2020 et 1 en 2021)

Au sein d'un même grand domaine scientifique, on observe également des différences en termes de proportions de femmes parmi les candidatures en fonction des disciplines (Figure 6). C'est au niveau de la Commission **SVS-4** (médecine clinique, sciences pharmaceutiques, dentisterie) que la proportion de femmes, tous mandats confondus, est la plus élevée : en 2022, les femmes représentaient **55,9%** des candidatures. À l'inverse, c'est au niveau de la Commission **SEN-2** (mathématiques, physique, sciences de l'espace) que la proportion de femmes est la plus faible : seulement **14,4%** des candidatures étaient introduites par des femmes.



SEN-1 : Physique de la matière condensée ; Chimie, chimie physique/physico-chimie ; Sciences des matériaux
 SEN-2 : Mathématiques ; Physique ; Sciences de l'espace

SEN-3 : Informatique ; Sciences de l'ingénieur ; Ingénierie des matériaux

SEN-4 : Sciences de la Terre et du climat ; Écologie ; Agronomie ; Biotechnologie

SHS-1 : Sciences politiques ; Sociologie, communication ; Anthropologie sociale ; Géographie humaine et sociale

SHS-2 : Cognition ; Psychologie ; Sciences de l'éducation

SHS-3 : Linguistique ; Philosophie ; Littérature ; Arts, études culturelles

SHS-4 : Approche historienne des arts ; Histoire, archéologie ; Études religieuses

SHS-5 : Économie ; Finance, gestion ; Droit ; Géographie économique

SVS-1 : Biologie moléculaire ; Génétique ; Biologie cellulaire

SVS-2 : Physiologie, cancérologie ; Immunologie, microbiologie

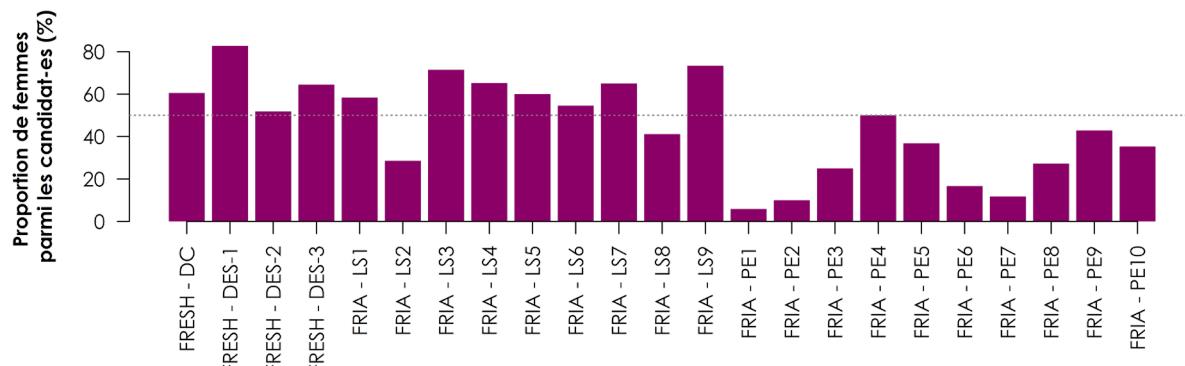
SVS-3 : Neurosciences

SVS-4 : Médecine clinique ; Sciences pharmaceutiques ; Dentisterie

FORE : Développement durable par l'intermédiaire de l'interdisciplinarité

Figure 6. Proportion de femmes parmi les candidatures aux instruments principaux du F.R.S.-FNRS (hors FRESH et FRIA), par Commission scientifique et lors des appels Bourses & Mandats et Crédits & Projets 2022

Lors de l'appel FRESH 2022, les femmes étaient plus nombreuses parmi les candidatures introduites auprès du jury « défis économiques et sociaux – 1 » (Psychologie, Psychologie sociale, Sciences de l'éducation) (Figure 7). En ce qui concerne l'appel FRIA 2022, on observe de fortes différences entre les proportions de femmes parmi les candidatures aux différents jurys (Figure 7). Comme pour les appels Bourses & Mandats et Crédits & Projets, ce sont auprès des jurys dans le grand domaine des SEN (jurys PE) que les proportions de femmes parmi les candidatures sont les plus faibles.



Jurys FRESH :

- Défis culturels (DC) : Anthropologie culturelle, Art et architecture, Arts du spectacle, Histoire contemporaine, Histoire des sociétés préindustrielles, Langues, Littérature, Patrimoine et Archéologie, Philosophie
- Défis économiques et sociaux :
 - o DES-1 : Psychologie, Psychologie sociale, Sciences de l'éducation
 - o DES-2 : Économie, Gestion, Management, Droit, Criminologie
 - o DES-3 : Sciences politiques, Sciences sociales, Urbanisme, Mobilité, Communication, Géographie humaine, Gestion de l'environnement

Jurys FRIA :

- LS1 : Biologie moléculaire, biochimie, biophysique, biologie structurale, biochimie de la transduction du signal
- LS2 : Génétique, génétique des populations, génétique moléculaire, génomique, transcriptomique, protéomique, métabolomique, bioinformatique, biologie numérique, biostatistique, simulation et modélisation biologiques, systèmes biologiques, épidémiologie génétique
- LS3 : Biologie cellulaire, physiologie cellulaire, transduction du signal, organogenèse, génétique du développement, plan d'organisation chez les plantes et les animaux
- LS4 : Physiologie des organes, physiopathologie, endocrinologie, métabolisme, vieillissement, régénération, tumorigénèse, maladies cardio-vasculaires, syndrome métabolique
- LS5 : Neurobiologie, neuroanatomie, neurophysiologie, neurochimie, neuropharmacologie, imagerie cérébrale, neurosciences des systèmes, troubles neurologiques, psychiatrie
- LS6 : Immunobiologie, étiologie des troubles immunitaires, microbiologie, virologie, parasitologie, maladies infectieuses à l'échelle de la planète et autres, dynamique de population des maladies infectieuses, médecine vétérinaire
- LS7 : Étiologie, diagnostic et traitement des maladies, santé publique, épidémiologie, pharmacie, pharmacologie, médecine clinique, médecine régénératrice, éthique médicale
- LS8 : Évolution, écologie, comportement animal, biologie des populations, biodiversité, biogéographie, biologie marine, écotoxicologie, biologie des procaryotes
- LS9 : Sciences de l'agriculture, des animaux, de la pêche, de la sylviculture et des aliments ; biotechnologie, biologie chimique, génie génétique, biologie synthétique, biosciences industrielles, biotechnologie environnementale et remédiation
- PE1 : Domaines des mathématiques, pures et appliquées, fondements mathématiques des sciences informatiques, physique mathématique et statistiques
- PE2 : Physique des particules, nucléaire, des plasmas, atomique, moléculaire, des gaz, optique
- PE3 : Structure, propriétés électroniques, fluides, nanosciences
- PE4 : Chimie analytique, chimie théorique, physico-chimie/chimie physique
- PE5 : Synthèse des matériaux, relations structure-propriétés, matériaux fonctionnels et avancés, architecture moléculaire, chimie organique
- PE6 : Systèmes informatiques et d'information, informatique, calcul scientifique, systèmes intelligents
- PE7 : Électronique, communication et ingénierie des systèmes
- PE8 : Conception de produits, conception et contrôle des procédés, méthodes de construction, génie civil, systèmes énergétiques, ingénierie des matériaux
- PE9 : Astrophysique/chimie/biologie ; système solaire, astronomie stellaire, galactique et extragalactique ; systèmes planétaires, cosmologie ; sciences de l'espace, instrumentation
- PE10 : Géographie physique, géologie, géophysique, météorologie, océanographie, climatologie, écologie, changements environnementaux à l'échelle planétaire, cycles biogéochimiques, gestion des ressources naturelles

Figure 7. Proportion de femmes parmi les candidatures lors des appels FRESH et FRIA 2022, par jury

En termes d'âge médian (calculé au 1^{er} mai 2022), on observe que, de manière globale, les candidates présentent sensiblement le même âge médian que les candidats pour les candidatures à un mandat doctoral (**25,5** ans pour les femmes contre **24,9** ans pour les hommes) et postdoctoral (**32,8** ans pour les femmes et **32,4** ans pour les hommes). En ce qui concerne les candidatures au mandat CQ, les femmes sont légèrement plus âgées (**37,6** ans) que les hommes (**36,7** ans) (Table 3).

		Femmes			Hommes		
		n	Médiane	Écart-type	n	Médiane	Écart-type
Mandats doctoraux	ASP	268	25,4	3,1	268	25,2	3,6
	SD	7	33,8	3,4	6	31,3	2,2
	CSD	5	27,0	2,2	1	29,0	-
	VETE-CCD	0	-	-	0	-	-
	FRESH	90	26,5	4,3	49	26,0	4,0
	FRIA	153	24,6	2,7	209	24,3	2,6
	BSD	0	-	-	0	-	-
Total		523	25,5	3,4	533	24,9	3,4
Mandats postdoctoraux	CR	165	32,8	3,9	256	32,4	4,0
	SPD	6	36,7	3,1	2	36,9	1,8
	Total	171	32,8	3,9	258	32,4	4,0
Mandats permanents	CQ	45	37,6	4,4	101	36,7	4,1
	MR	3	54,4	8,8	9	44,4	6,3
	DR	2	50,1	4,9	18	48,1	4,3
	Total	50	38,0	6,0	128	37,4	6,3
-	MISU	0	-	-	1	36,2	-
Crédits et Projets	CDR	65	49,8	7,7	131	48,1	8,4
	EQP	27	48,0	6,4	48	49,9	6,8
	MIS	14	39,6	3,3	31	37,0	2,7
	PDR	77	44,2	7,0	166	46,4	7,7
	Total	183	46,4	7,4	376	46,3	8,2

Table 3. Âge médian (au 1^{er} mai 2022) des candidates et candidats ayant introduit une demande de financement auprès des principaux instruments du F.R.S.-FNRS en 2022, par genre et par type d'instrument

La Figure 8 présente les âges médians (au 1^{er} mai 2022) des candidates et candidats aux principaux instruments du F.R.S.-FNRS, par genre et par grand domaine scientifique.

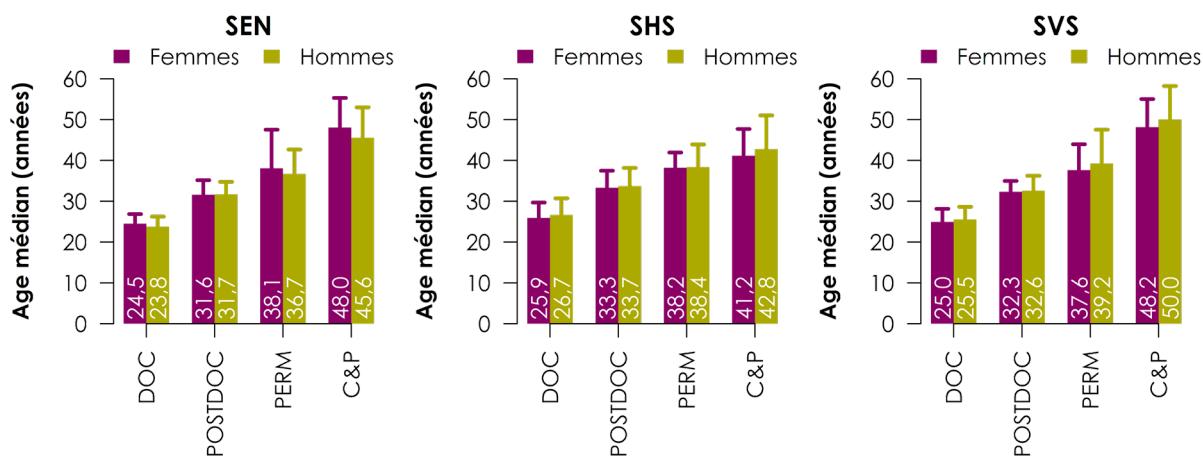


Figure 8. Âges médians (\pm écart-type ; au 1^{er} mai 2022) des candidats et candidates aux principaux instruments du F.R.S.-FNRS, par genre, par type d'instrument et par grand domaine scientifique

Il est à noter, en ce qui concerne l'éligibilité, qu'il est possible pour les personnes ayant indiqué un ou plusieurs accouchements ou adoptions d'augmenter le délai au cours duquel elles sont autorisées à postuler après l'obtention de leur diplôme. Cette augmentation est d'une année par accouchement et/ou par adoption. Parmi les candidatures introduites par des femmes, on observe en effet un écart d'âge entre celles ayant indiqué au moins un accouchement/adoption et celles n'en ayant indiqué aucun, ces dernières ayant un âge similaire aux hommes, qu'ils soient parents ou non (Figure 9).

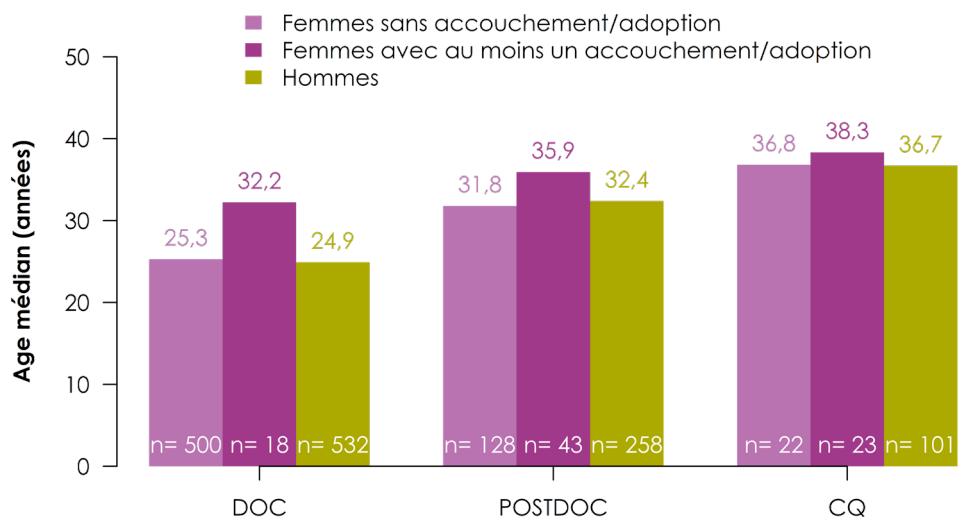


Figure 9. Âges médians (au 1^{er} mai 2022) des candidats et candidates aux mandats doctoraux, postdoctoraux et CQ, par genre et, pour les femmes, en fonction du fait qu'elles ont indiqué (ou non) au moins un accouchement ou une adoption dans leur formulaire de candidature (les hommes peuvent également bénéficier d'une année supplémentaire par adoption mais cela concerne très peu de candidats)

En ce qui concerne les promoteurs et promotrices des candidats et candidates introduisant une demande auprès du F.R.S.-FNRS, la proportion de femmes a globalement augmenté au cours des dernières années pour les demandes de mandats doctoraux (24,0% en 2012 vs. **29,4%** en 2022), postdoctoraux (21,7% en 2012 vs. **28,7%** en 2022) et les mandats CQ (11,1% en 2012 vs. **19,2%** en 2022) (Figure 10). Elle présente une plus forte variabilité pour les mandats CQ, ce qui est probablement lié au plus faible nombre de demandes pour cet instrument. Comme pour les candidats et candidates, la proportion de femmes promotrices diminue au fur et à mesure que l'on progresse dans le niveau des mandats.

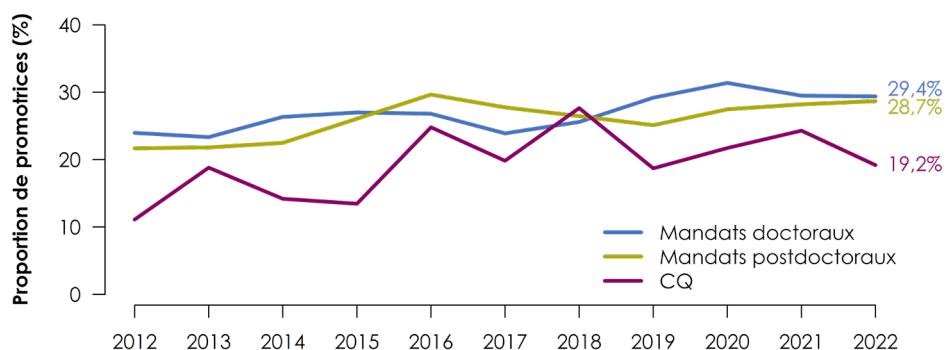


Figure 10. Évolution de la proportion de femmes parmi les promoteurs et promotrices de candidats et candidates aux mandats doctoraux (ASP, SD, CSD, VETE-CCD, BSD, FRESH et FRIA), postdoctoraux (CR et SPD) et mandats CQ, au cours des dernières années

Pour tous les types de mandats, la proportion de femmes promotrices varie considérablement selon la Commission scientifique auprès de laquelle a été introduite la demande, et est corrélée avec la proportion de femmes parmi les candidats et candidates (Figure 11 et Figure 13).

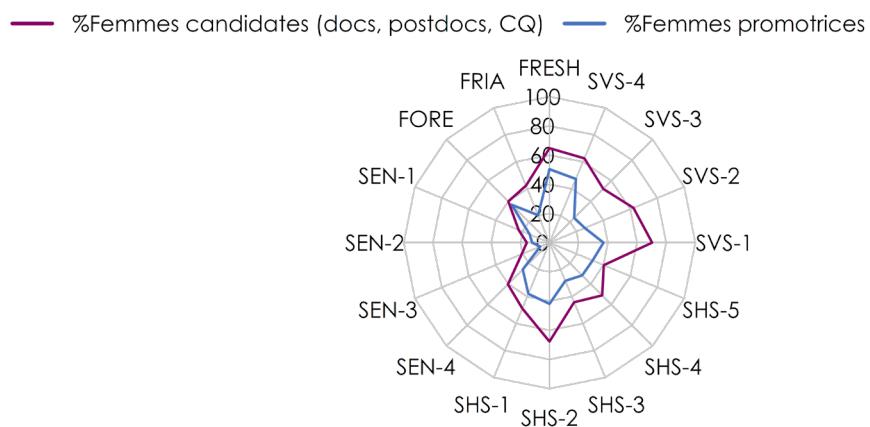


Figure 11. Proportion de femmes parmi les candidats et candidates et parmi leurs promoteurs et promotrices des demandes de mandats doctoraux (ASP, SD, CSD, VETE-CCD, BSD, FRESH et FRIA), postdoctoraux (CR et SPD) et mandats CQ, par Commission scientifique et lors de l'appel Bourses & Mandats 2022

De manière cohérente avec la proportion de candidates par grand domaine scientifique, c'est également en Sciences Exactes et Naturelles que l'on retrouve la proportion de promotrices de candidats et de candidates la plus faible (**14,3%**) ([Figure 12](#)). Ce sont auprès des Commissions SVS-4, SHS-2 et SHS-1 ainsi que pour l'instrument FRESH que sont introduites les plus grandes proportions de demandes de candidates et candidats ayant une promotrice (respectivement, **47,2%**, **41,9%**, **38,0%** et **50,4%** de promotrices) ([Figure 11](#)).

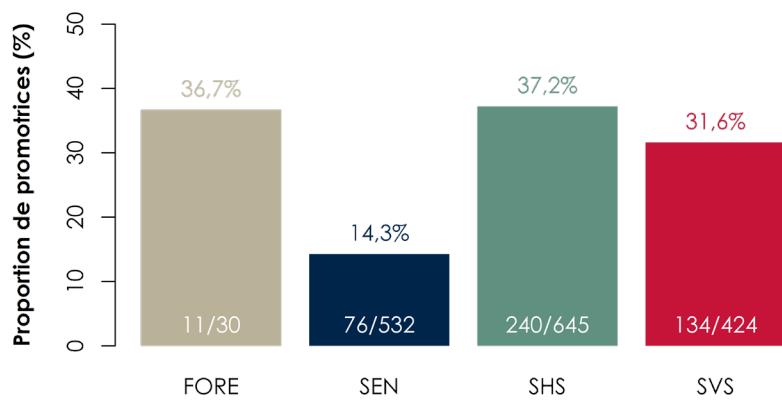


Figure 12. Proportion de femmes parmi les promoteurs et promotrices de candidates et candidats aux mandats doctoraux (ASP, SD, CSD, VETE-CCD, BSD, FRESH et FRIA), postdoctoraux (CR et SPD) et mandats CQ, par grand domaine scientifique, pour les candidatures introduites auprès du F.R.S.-FNRS en 2022

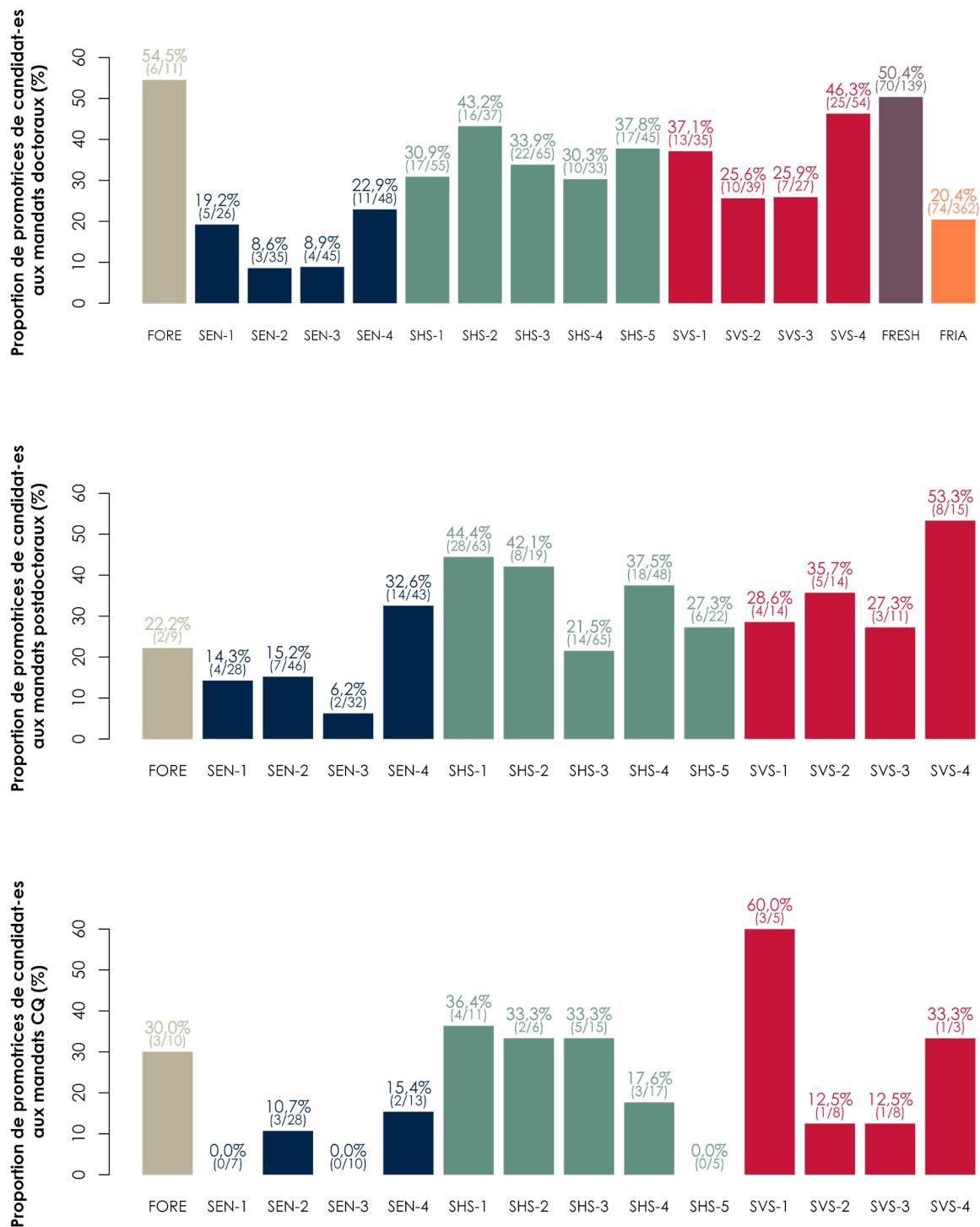


Figure 13. Proportion de femmes parmi les promoteurs et promotrices de candidats et candidates aux mandats doctoraux (ASP, SD, CSD, VETE-CCD, BSD, FRESH et FRIA), postdoctoraux (CR et SPD) et mandats CQ, par Commission scientifique et lors de l'appel Bourses & Mandats 2022

3.2. TAUX DE SUCCÈS

Les demandes de financement introduites auprès du F.R.S.-FNRS sont soumises à un processus d'évaluation répondant aux standards internationaux en la matière et dont le résultat permet d'orienter le Conseil d'Administration du Fonds dans les décisions d'octroi qu'il aura à prendre en fin de processus.

Pour la majorité des instruments de financement, l'évaluation se fait en deux étapes : tout d'abord une évaluation à distance de chaque dossier par plusieurs expertes et experts hors Fédération Wallonie-Bruxelles spécialistes du domaine de la demande de financement, et ensuite une consolidation par les Commissions scientifiques qui se réunissent au F.R.S.-FNRS. En ce qui concerne les instruments de niveau doctoral (tels que ASP, CSD, SD, BSD, FRIA et FRESH), l'évaluation a lieu en une seule étape : via un examen du dossier par les Commissions scientifiques pour les candidatures ASP, CSD et SD et un entretien face à un jury pour les candidatures FRIA et une partie des candidatures FRESH¹².

Les contraintes budgétaires ne permettent pas au F.R.S.-FNRS de financer l'ensemble des demandes de financement reçues et évaluées A+ (exceptionnel), A (excellent) ou A- (très bon). Le Conseil d'Administration du Fonds statue donc lors de chaque appel quant aux taux de succès qu'il appliquera pour chaque instrument de financement, en prenant en compte les contraintes budgétaires auxquelles le Fonds est soumis.

L'objet de cette section est de présenter les chiffres relatifs aux taux de succès (nombre de demandes octroyées / nombre de demandes reçues) observés en 2022 par genre, et ce pour les principaux instruments de financement du F.R.S.-FNRS. Les taux de succès seront systématiquement présentés en fonction de l'instrument concerné, étant donné qu'au niveau d'un même type de mandat, par exemple doctoral, des taux de succès différents sont appliqués en fonction des mandats sollicités.

¹² Le Conseil d'administration du F.R.S.-FNRS a décidé de mettre en place une procédure de présélection sur dossier pour les candidatures FRESH. Seuls les candidates et candidats présélectionnés sont soumis à une épreuve orale.

		Taux de succès Femmes (%)	Taux de succès Hommes (%)	Nb octrois / Nb demandes Femmes	Nb octrois / Nb demandes Hommes	Total
Mandats doctoraux	ASP	28,7%	27,6%	77/268	74/268	28,2%
	SD	42,9%	50,0%	3/7	3/6	46,2%
	CSD	80,0%	0,0%	4/5	0/1	66,7%
	VETE-CCD	-	-	-	-	-
	FRESH	14,4%	24,5%	13/90	12/49	18,0%
	FRIA	36,6%	35,9%	56/153	75/209	36,2%
	BSD	-	-	-	-	-
	Total mandats doctoraux	29,3%	30,8%	153/523	164/533	30,0%
Mandats postdoctoraux	CR	27,3%	29,3%	45/165	75/256	28,5%
	SPD	50,0%	50,0%	3/6	1/2	50,0%
	Total mandats postdoctoraux	28,1%	29,5%	48/171	76/258	28,9%
Mandats permanents	CQ	8,9%	13,9%	4/45	14/101	12,3%
	MR	100,0%	77,8%	3/3	7/9	83,3%
	DR	50,0%	72,2%	1/2	13/18	70,0%
	Total mandats permanents	16,0%	26,6%	8/50	34/128	23,6%
-	MISU	-	0,0%	-	0/1	0,0%
Crédits & Projets	CDR	55,4%	65,6%	36/65	86/131	62,2%
	EQP	25,9%	29,2%	7/27	14/48	28,0%
	MIS	35,7%	25,8%	5/14	8/31	28,9%
	PDR	37,7%	40,4%	29/77	67/166	39,5%
	Total Crédits & Projets	42,1%	46,5%	77/183	175/376	45,1%

Table 4. Taux de succès, nombre de demandes octroyées, et nombre de demandes reçues en 2022 dans le cadre des principaux instruments de financement du F.R.S.-FNRS, par genre et au total

Le taux de succès des femmes au mandat ASP est semblable à celui des hommes (**28,7%** vs. **27,6%** respectivement). Concernant les candidatures à une bourse FRESH, les femmes ont un taux de succès inférieur aux hommes (de 10,1 points), sans que cette différence ne soit significative (test d'indépendance du chi carré, p-valeur > 0,05). Le taux de succès des candidates à une bourse FRIA est quant à lui semblable au taux de succès des candidats à cette bourse (**36,6%** vs. **35,9%** respectivement).

Le taux de succès des femmes au mandat de Chargé de recherches est également proche de celui des hommes (**27,3%** vs. **29,3%** respectivement). Par ailleurs, le taux de succès des femmes au mandat de Chercheur qualifié est légèrement inférieur à celui des hommes (de 5 points), sans que cette différence ne soit significative (test d'indépendance du chi carré, p-valeur > 0,05).

Enfin, les taux de succès des femmes ont été plus faibles pour les demandes CDR et plus élevés pour les demandes MIS, sans que ces différences ne soient significatives (tests d'indépendance du chi carré, p-valeurs > 0,05). En ce qui concerne les demandes EQP et PDR, les taux de succès des femmes et des hommes sont proches.

De manière générale, on remarque que les taux de succès des hommes et des femmes ont fluctué au cours des années (en fonction notamment des contraintes budgétaires spécifiques à chaque année) ([Figure 14](#)). Ce taux de succès a été plus fréquemment plus élevé pour les hommes que pour les femmes pour les demandes de mandat doctoral ainsi que les demandes CDR et PDR. Pour les autres instruments, ces taux de succès ne dénotent pas de motif particulier et récurrent de différence entre hommes et femmes.

Les différences de taux de succès au niveau des demandes doctorales peuvent être dues en partie au fait que le taux de financement des demandes FRIA est généralement plus élevé que celui des demandes ASP, tandis que la proportion de femmes parmi les candidatures est plus faible au niveau de l'instrument FRIA (le domaine étant alors une variable confondante de la relation entre taux de succès et genre). Par ailleurs, des différences de taux de financement de l'instrument ASP et CR entre les grands domaines scientifiques peuvent également impacter l'évaluation globale par genre, dans la mesure où les taux de succès des candidatures SEN sont plus élevés que ceux des candidatures en SHS.

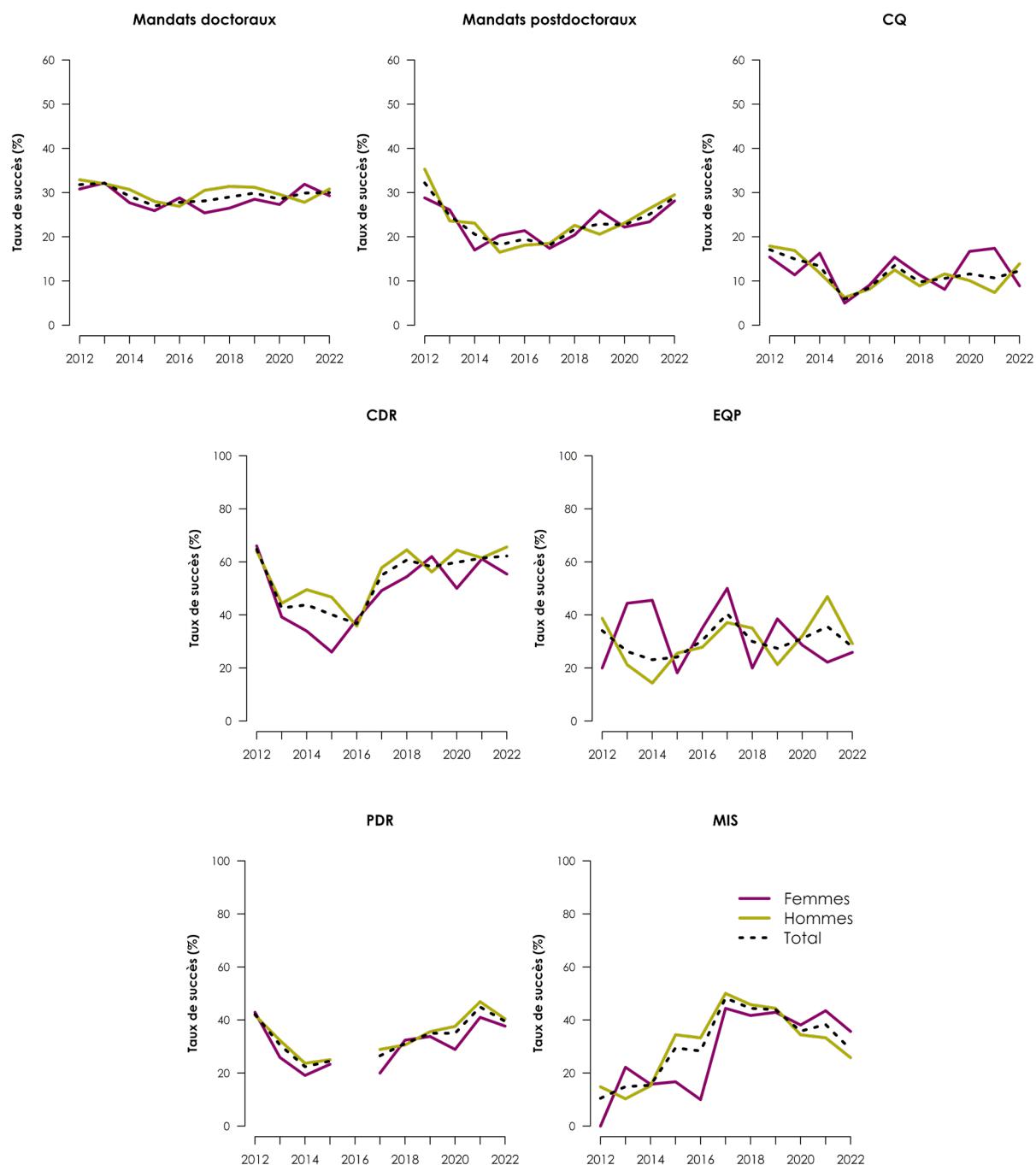


Figure 14. Évolution des taux de succès des candidatures, par instrument de financement et par genre, au cours des dernières années (1 donnée manquante en 2020 et 1 en 2021 ; 2016 : pas d'appel PDR organisé)

3.3. TAUX DE SUCCÈS (BUDGETS OCTROYÉS)

En ce qui concerne les instruments de financement Crédits & Projets, il est également possible de comparer les montants sollicités et les montants octroyés et de calculer les taux de succès en termes de budgets. En effet, pour chaque demande introduite dans le cadre des appels Crédits & Projets, la promotrice ou le promoteur sollicite un budget détaillé, que la commission scientifique peut par ailleurs proposer de réduire, en cas d'octroi, de maximum 15% si cela se justifie scientifiquement (si une réduction de plus de 15% est jugée nécessaire, la demande de financement est alors considérée comme non financable). En fonction des besoins du promoteur ou de la promotrice, cette personne introduira une demande CDR (budget maximal annuel de 31,5 k€ par an sur maximum 2 ans), PDR (budget annuel maximal de 84 ou 120,75 k€ sur maximum 4 ans), MIS (budget annuel maximal de 157,5 k€ sur maximum 3 ans) ou EQP (budget annuel maximal de 200 k€ sur maximum 2 ans)¹³.

	Durée	Limites	Nature
Crédit de recherche CDR	2 ans ¹⁴	5 – 31,5 k€/an	Fonctionnement, fonctionnement de support, petit équipement, colloques...
Équipement EQP	2 ans	30 – 200 k€	Pour un projet ou des thèmes de recherche
Mandat d'impulsion scientifique MIS	3 ans	157,5 k€/an	Fonctionnement, équipement, personnel
Projet de recherche PDR	2 ou 4 ans	30 – 84 k€/an	Si mono-universitaire - 0 à 1 ETP max. 50k€ sans CV - Fonctionnement, fonctionnement de support, équipement max. 126k€ (ou max. 252k€ si pas de personnel)
		30 – 120,75 k€/an	Si pluri-universitaire : - 0 à 2 ETP max. 420k€ sans CV - Fonctionnement, fonctionnement de support, équipement max. 63k€ (ou max. 252k€ si coûts de personnel réduits, tout en respectant la limite max. 483k€)

Les analyses ci-après présentent d'une part le budget médian sollicité (par instrument, étant donné que les différents instruments autorisent différents budgets annuels), et d'autre part les taux de succès en termes de budget, i.e. la proportion de budget accordé par rapport au budget total sollicité par les candidates et candidats.

¹³ Source : mini-guide appel crédits et projets F.R.S.-FNRS (https://www.frs-fnrs.be/docs/Reglement-et-documents/FRS-FNRS_MiniGuide2022_Credits_FR.pdf).

¹⁴ Pour les CDR, possibilité d'utiliser le crédit sur 4 ans.

On observe ici que les montants sollicités médians sont assez similaires entre promotrices et promoteurs pour les instruments CDR, MIS et PDR, tandis que pour l'instrument EQP le montant sollicité médian est à l'inverse plus important pour les promoteurs que pour les promotrices (Figure 15). Au total, et contrairement à l'année précédente, le montant sollicité médian par les femmes en 2022 est inférieur à celui des hommes (148,9 k€ pour les femmes vs. 181,6 k€ pour les hommes).

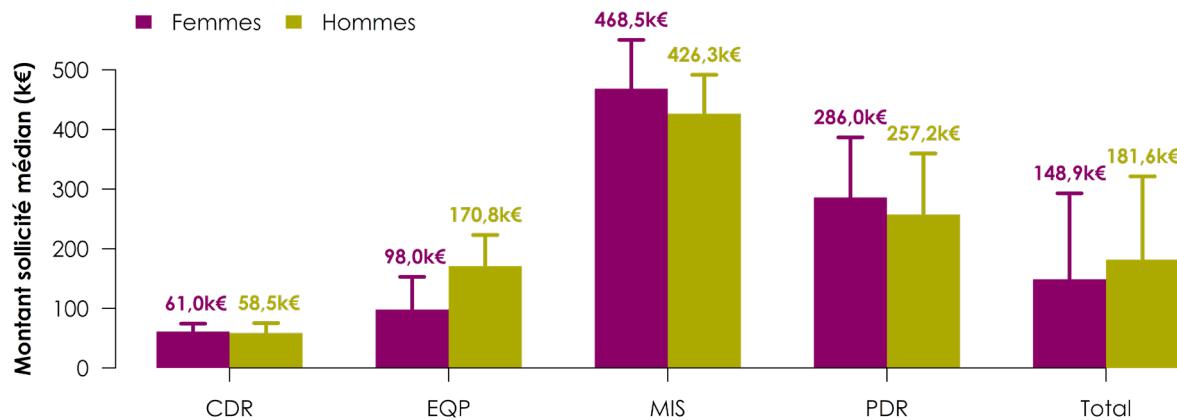


Figure 15. Montants sollicités médians lors de l'appel Crédits & Projets 2022 pour les instruments CDR, EQP, MIS et PDR, par genre

Les taux de succès en termes de budgets octroyés des femmes ont été en 2022 plus élevés que ceux des hommes pour l'instrument MIS, moindres en ce qui concerne l'instrument CDR, et similaires pour les instruments EQP et PDR (Figure 16). Au total et tous instruments confondus, les promotrices et promoteurs ont eu des taux de succès similaires lors de l'appel Crédit & Projets 2022.

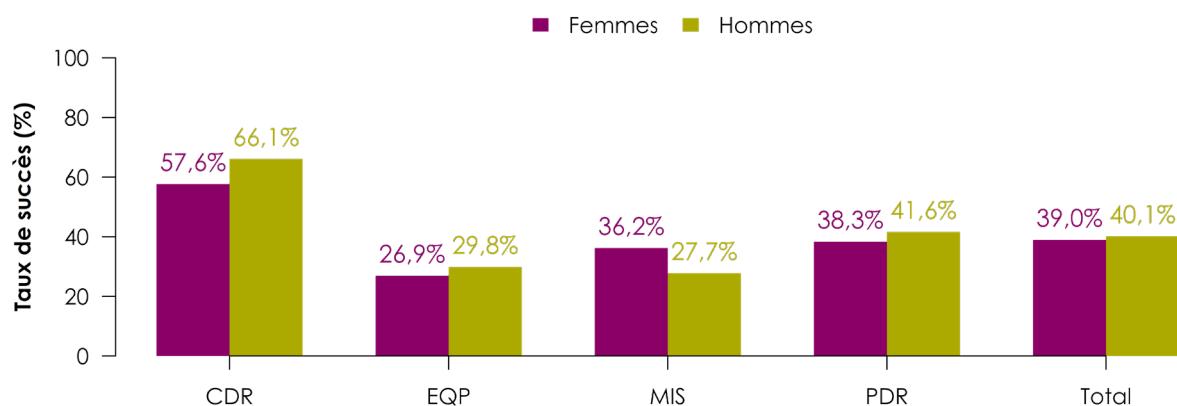


Figure 16. Taux de succès en termes de budgets octroyés lors de l'appel Crédits & Projets 2022 (montants totaux accordés / montants totaux sollicités), par genre

3.4. MANDATAIRES EN FONCTION

Cette section a pour vocation de présenter quelques chiffres relatifs aux mandataires F.R.S.-FNRS en fonction à un moment précis, à savoir le 1^{er} janvier 2023. Cette date a été choisie car elle permet de présenter un état de la situation au terme de l'année 2022. Les chiffres présentés ici ne comprennent pas le personnel lié au Télévie ni les personnes engagées par leurs promoteurs et promotrices dans le cadre de projets (financées par des conventions F.R.S.-FNRS mais employées par les universités).

Le financement de mandataires (temporaires ou permanents) représente la part la plus importante des dépenses annuelles du F.R.S.-FNRS. Les mandataires obtiennent leur mandat après une procédure de sélection compétitive s'inscrivant dans le cadre des appels Bourses & Mandats, FRIA ou FRESH organisés chaque année par le F.R.S.-FNRS. Les titulaires d'un mandat permanent de Chercheur qualifié peuvent solliciter lors des appels Bourses & Mandats une promotion au rang de Maître de recherches à partir de leur huitième année de service. Les titulaires d'un mandat permanent de Maître de recherches peuvent quant à eux solliciter une promotion au rang de Directeur de recherches à partir de leur quatrième année en tant que Maître de recherches.

		Femmes	Hommes	Total	% Femmes	% Hommes
Mandats doctoraux	ASP	257	240	497	51,7%	48,3%
	BSD	0	0	0	-	-
	SD	13	9	22	59,1%	40,9%
	CSD	15	5	20	75,0%	25,0%
	VETE-CCD	2	1	3	66,7%	33,3%
	FRESH	64	31	95	67,4%	32,6%
	FRIA	211	270	481	43,9%	56,1%
	Bourses de l'I.U.E. Florence	3	4	7	42,9%	57,1%
	Total doctorant-es	565	560	1125	50,2%	49,8%
Mandats postdoctoraux	CR	147	213	360	40,8%	59,2%
	CCL	7	5	12	58,3%	41,7%
	SPD	11	7	18	61,1%	38,9%
	Collaborateur-rice scientifique	5	16	21	23,8%	76,2%
	Total postdoctorant-es	170	241	411	41,4%	58,6%
Mandats permanents	CQ	67	108	175	38,3%	61,7%
	MR	36	75	111	32,4%	67,6%
	DR	26	82	108	24,1%	75,9%
	Total mandataires permanents	129	265	394	32,7%	67,3%
Total		864	1066	1930	44,8%	55,2%

Table 5. Répartition des mandataires F.R.S.-FNRS en fonction au 1^{er} janvier 2023 (hors Télévie), par genre et par type de mandat (valeurs absolues et proportions)

De manière globale, on n'observe pas de déséquilibre flagrant entre hommes et femmes parmi les mandataires en fonction (**44,8%** de femmes pour **55,2%** d'hommes), même si les hommes sont globalement plus nombreux ([Table 5](#)).

On observe cependant, comme c'était le cas au niveau des candidatures, une diminution des proportions de femmes en fonction, qui dépend directement du niveau du mandat considéré, illustrant le phénomène du « tuyau percé ». En effet, si au niveau des mandats doctoraux les proportions de femmes et d'hommes sont quasiment identiques (**50,2%** de femmes), les proportions de femmes diminuent légèrement au niveau des mandats postdoctoraux temporaires (**41,4%** de femmes) et de manière plus importante encore au niveau des mandats permanents (**32,7%** de femmes).

De même, la diminution progressive de la proportion de femmes avec l'augmentation du niveau du mandat s'observe également au niveau des mandats permanents (**38,3%** de femmes parmi les CQ, **32,4%** parmi les MR et **24,1%** parmi les DR).

Ce déséquilibre en termes de proportion de femmes au fur et à mesure que le niveau du mandat augmente s'observait déjà au cours des décennies précédentes, bien qu'il semblerait toutefois qu'il soit légèrement moins marqué au fil du temps ([Figure 17](#)).

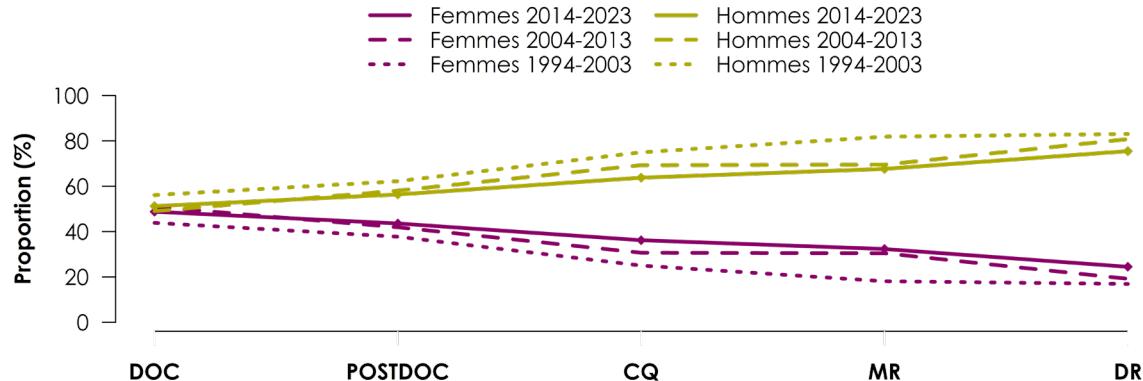


Figure 17. Proportion de femmes et d'hommes parmi les mandataires en fonction au niveau doctoral (ASP, BSD, SD, CSD, VETE-CCD, FRESH, FRIA et Bourses de doctorat de l'IUE de Florence), postdoctoral (CR, SPD, CCL, Collaborateur-rice Scientifique) et des mandats permanents (CQ, MR, DR) au cours des trois dernières décennies

Enfin, tout comme pour les candidatures (cf. section 3.1, [Figure 3](#)) et tous mandats confondus, les femmes sont nettement plus minoritaires en SEN (**25,0%** au total), et majoritaires en SHS (**52,4%**) et SVS (**57,6%**) ([Table 6](#) et [Figure 19](#)). À titre de comparaison, 24,6%, 49,3% et 51,9% des candidates et candidats en SEN, SHS et SVS respectivement étaient des femmes en 2022 ([Figure 3](#)). Au niveau des mandats permanents, **45,2%** des mandataires en SVS et **38,0%** en SHS sont des femmes. Seulement **18,1%** des mandataires permanents en SEN sont des femmes.

	Grand Domaine Scientifique	Femmes	Hommes	Total	% Femmes	% Hommes
Doctorant-es	FORE	12	3	15	80,0%	20,0%
	SEN	116	274	390	29,7%	70,3%
	SHS	185	124	309	59,9%	40,1%
	SVS	252	159	411	61,3%	38,7%
Postdoctorant-es	FORE	5	6	11	45,5%	54,5%
	SEN	25	108	133	18,8%	81,2%
	SHS	78	82	160	48,8%	51,2%
	SVS	62	45	107	57,9%	42,1%
Mandataires permanents	SEN	27	122	149	18,1%	81,9%
	SHS	46	75	121	38,0%	62,0%
	SVS	56	68	124	45,2%	54,8%
Total	FORE	17	9	26	65,4%	34,6%
	SEN	168	504	672	25,0%	75,0%
	SHS	309	281	590	52,4%	47,6%
	SVS	370	272	642	57,6%	42,4%

Table 6. Répartition des mandataires F.R.S.-FNRS en fonction au 1^{er} janvier 2023 (hors Télévie), par genre, par type de mandat et par grand domaine scientifique (valeurs absolues et proportions)

La diminution progressive de la proportion de femmes avec l'augmentation du niveau du mandat s'observe dans les trois grands domaines scientifiques et est particulièrement marquée en SVS et en SHS ([Figure 18](#) et [Figure 19](#)).

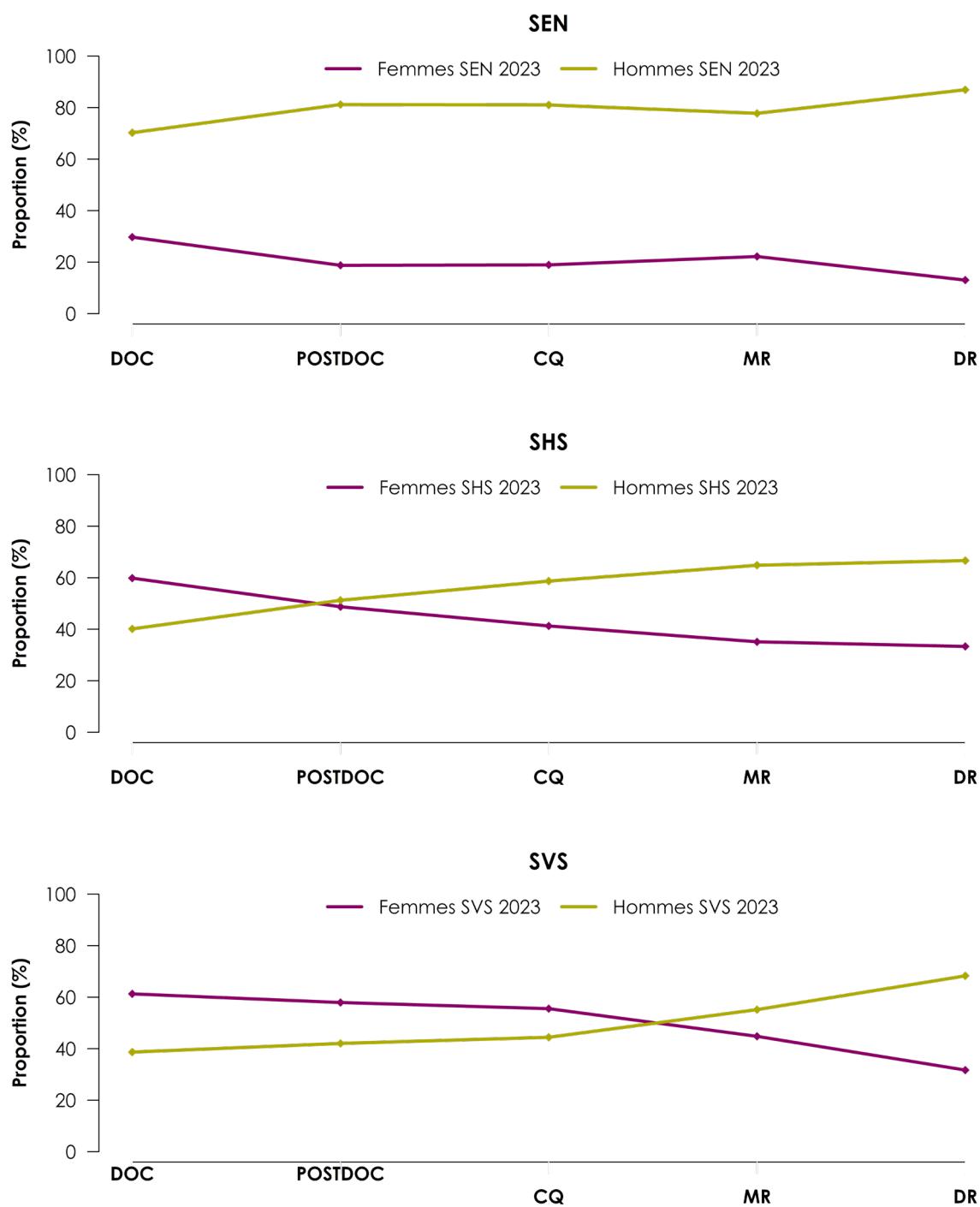


Figure 18. Proportion de femmes et d'hommes parmi les mandataires en fonction au 1^{er} janvier 2023 au niveau doctoral (ASP, BSD, SD, CSD, VETE-CCD, FRESH, FRIA et Bourses de doctorat de l'IUE de Florence), postdoctoral (CR, SPD, CCL, Collaborateur-rice Scientifique) et des mandats permanents (CQ, MR, DR), par grand domaine scientifique

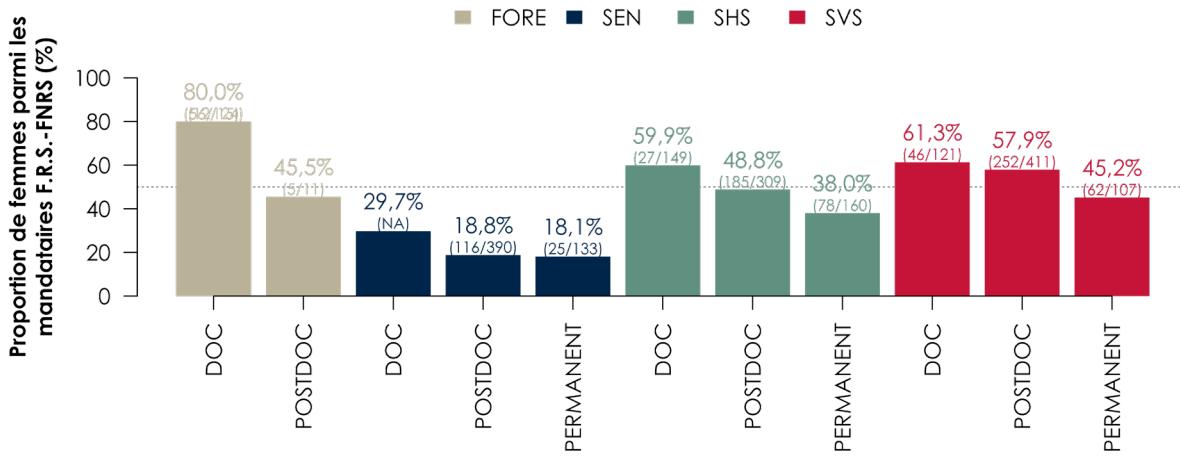


Figure 19. Proportion de femmes parmi les mandataires F.R.S.-FNRS en fonction au 1^{er} janvier 2023 (hors Télévie), par type de mandat et par grand domaine scientifique (valeurs absolues et proportions)

Les Chercheuses et Chercheurs qualifiés (mandataires permanents) ont la possibilité de demander une promotion à deux niveaux différents au cours de leur carrière : Maître de recherches (MR) qui est une promotion du mandat de CQ et Directeur de recherches (DR) qui est une promotion du mandat de MR. En tenant compte de tous les candidats et candidates possibles à une demande de promotion MR, i.e. tous les chercheurs et chercheuses bénéficiant d'un mandat CQ au 1^{er} janvier de l'année octroyé au minimum 8 ans auparavant, on remarque (excepté en 2014) que les hommes sont au cours des dernières années proportionnellement plus nombreux à introduire des demandes de promotion MR auprès du F.R.S.-FNRS que les femmes (Figure 20). En 2022, **8,6%** des femmes éligibles et **17,6%** des hommes éligibles ont candidaté à une promotion MR.

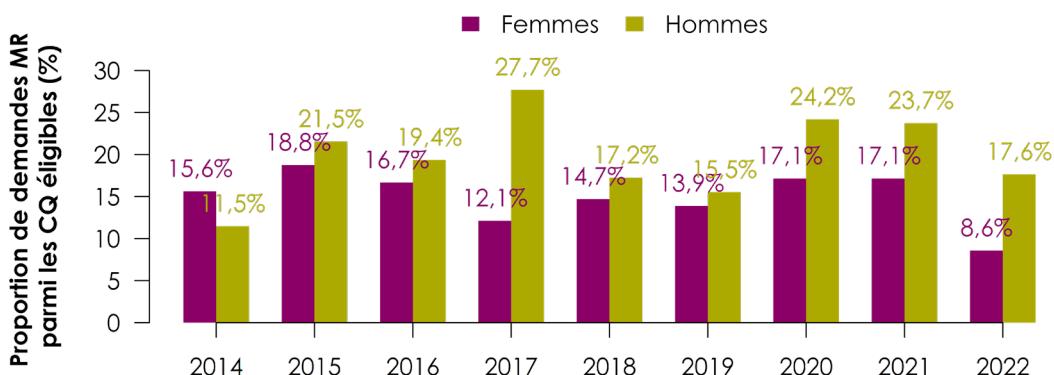


Figure 20. Proportion de demandes de promotion MR parmi les mandataires CQ au 1^{er} janvier de chaque année potentiellement éligibles à une demande de promotion (i.e. obtention du mandat de CQ il y a au minimum 8 ans), par genre et au cours des dernières années

En ce qui concerne les demandes de promotion DR, la même tendance s'observe au cours des dernières années. Celle-ci est particulièrement marquée en 2022 : **7,7%** des femmes éligibles (i.e., bénéficiant d'un mandat MR au 1^{er} janvier de l'année depuis au minimum 4 ans auparavant) ont introduit une demande de promotion DR, contre **32,1%** des hommes éligibles (Figure 21).

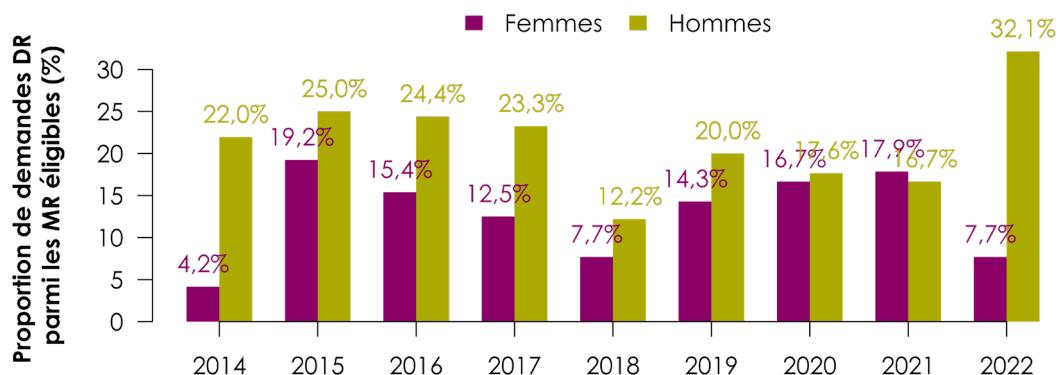


Figure 21. Proportion de demandes de promotion DR parmi les mandataires MR au 1^{er} janvier de chaque année potentiellement éligibles à une demande de promotion (i.e. obtention du mandat de MR il y a au minimum 4 ans), par genre et au cours des dernières années

Parmi les mandataires CQ ayant introduit des demandes de promotion MR au cours des dix dernières années (2013-2022), on observe que le nombre d'années entre l'octroi du CQ et la première demande MR était semblable entre les hommes et les femmes en SHS et en SVS (Figure 22). Ce délai était cependant plus élevé en SEN pour les femmes (11,8 ans) que pour les hommes (9,2 ans). Le nombre moyen d'années entre l'octroi MR et la première demande DR était quant à lui semblable entre les femmes et les hommes en SEN et SHS. En SVS, le délai était plus élevé pour les femmes (7,4 ans) que pour les hommes (5,3 ans).

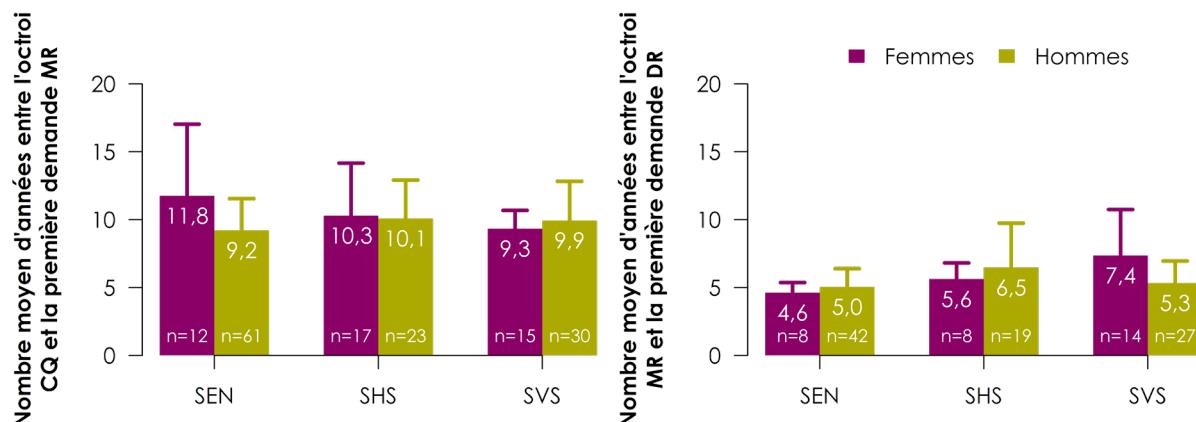


Figure 22. Nombre moyen (et déviation standard) d'années entre l'octroi du mandat de CQ et la première demande MR (à gauche), et l'octroi du mandat de MR et la première demande DR (à droite) pour les mandataires ayant introduit une demande de promotion MR ou DR au cours des dix dernières années (2013-2022), par grand domaine et par genre

Lorsque l'on considère la proportion de femmes titulaires d'un mandat d'Aspirant, de Chargé de recherches et de Chercheur qualifié au cours des 90 dernières années¹⁵, on remarque que celle-ci a fortement augmenté depuis les premières nominations jusqu'aujourd'hui (Figure 23).

Les premiers mandataires Aspirants ont été nommés en 1928. Au cours de l'année de la création du FNRS, 11 femmes et 15 hommes se sont vu octroyer une bourse doctorale. Toutefois, au cours de la décennie suivante, ce sont essentiellement des hommes qui ont bénéficié de ce mandat (**8,7%** de femmes au cours des années 30). La proportion de femmes n'a ensuite cessé d'augmenter pour dépasser le seuil des 50% entre les années 2010 et 2019 (**52,5%**) (Figure 23). En 2020-2022, la proportion de femmes parmi les mandataires Aspirants est de **51,2%**.

Quant au mandat de Chargé de recherches, ce sont strictement et exclusivement des hommes qui en ont bénéficié au cours des premières années (de 1940 à 1950, année à laquelle la première femme a été nommée) (Figure 23). Tout comme pour les Aspirants, la proportion de femmes Chargés de recherches a néanmoins progressivement augmenté, pour atteindre **43,2%** entre les années 2010 et 2019. On observe en 2020-2022 une légère diminution de la proportion de femmes parmi les Chargés de recherches (**38,4%**).

Les premiers mandataires Chercheurs qualifiés du FNRS ont été nommés en 1942, et il aura fallu attendre 1954 pour qu'une femme soit nommée à ce titre (Figure 23). La proportion de femmes parmi les mandataires nommés Chercheurs qualifiés est de **33,6%** entre 2010 et 2019 et de **35,4%** en 2020-2022.

¹⁵ Bien qu'avant 1992 et la fédéralisation progressive du pays, le FNRS n'était pas communautaire mais national, les données présentées ne prennent en compte que les données relatives aux demandes francophones.

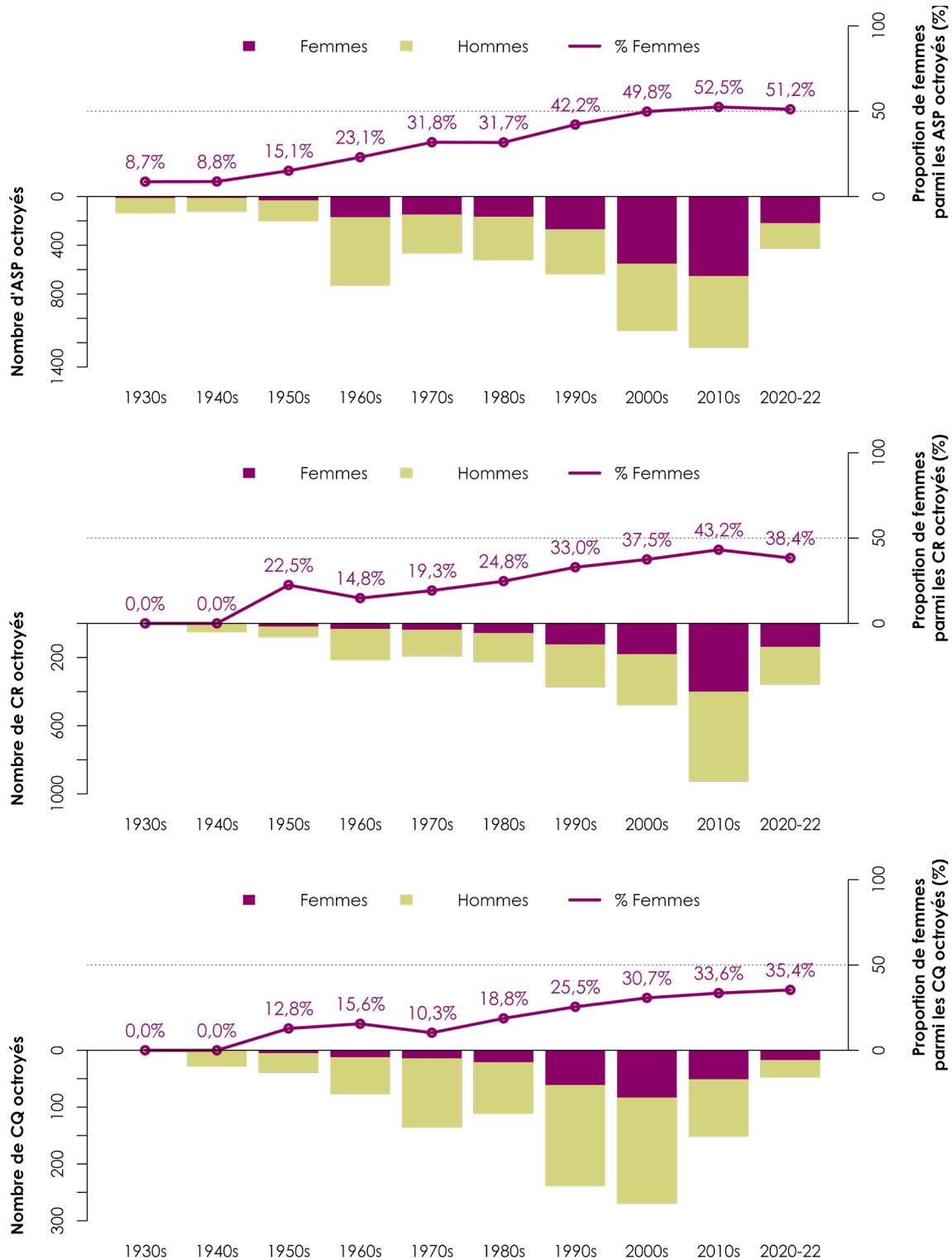


Figure 23. Évolution de la proportion de femmes parmi les mandataires Aspirants (en haut), Chargés de recherches (au milieu) et Chercheurs qualifiés (en bas) nommés depuis la création du F.R.S.-FNRS (1950s : de 1950 à 1959)

La proportion de femmes boursières du FRIA (Fonds pour la Formation à la Recherche dans l'Industrie et l'Agriculture), en revanche, n'a pas tellement augmenté malgré des fluctuations depuis 1994, date à laquelle le Fonds FRIA a été rattaché au F.R.S.-FNRS en tant que Fonds associé. En 2022, celle-ci était de **42,7%** (Figure 24).

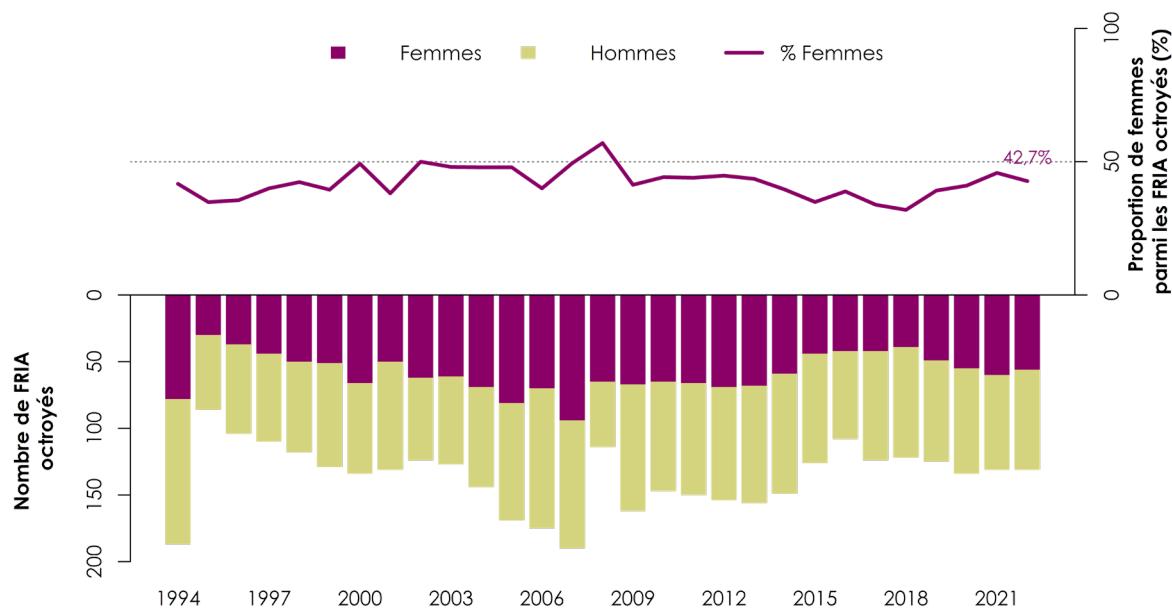


Figure 24. Évolution de la proportion de femmes parmi les bourses FRIA octroyées depuis que le Fonds FRIA est rattaché au F.R.S.-FNRS en tant que Fonds associé

Les proportions de femmes parmi les Maîtres de recherches promus et les Directrices et Directeurs de recherches promus ont également augmenté depuis les premières nominations (en 1973 et 1987 pour respectivement les MR et DR), bien que l'évolution soit moins importante que pour les mandats ASP, CR et CQ (Figure 25). Toutefois, l'accès au titre de MR ou DR est, par définition, réservé aux Chercheurs et chercheuses qualifiés mandataires, parmi lesquels les femmes sont sous-représentées. Au vu de l'augmentation progressive des proportions de femmes parmi les mandataires Chercheurs qualifiés, on peut s'attendre à ce que la proportion de femmes MR et DR continue à augmenter au cours des années à venir. En 2020-2022, les proportions de femmes MR et DR étaient respectivement de **28,9%** et de **19,4%**.

De manière générale, on observe une **féminisation progressive** des mandataires F.R.S.-FNRS au fil des années, en particulier dans les grands domaines des Sciences Humaines et Sociales et des Sciences de la Vie et de la Santé.

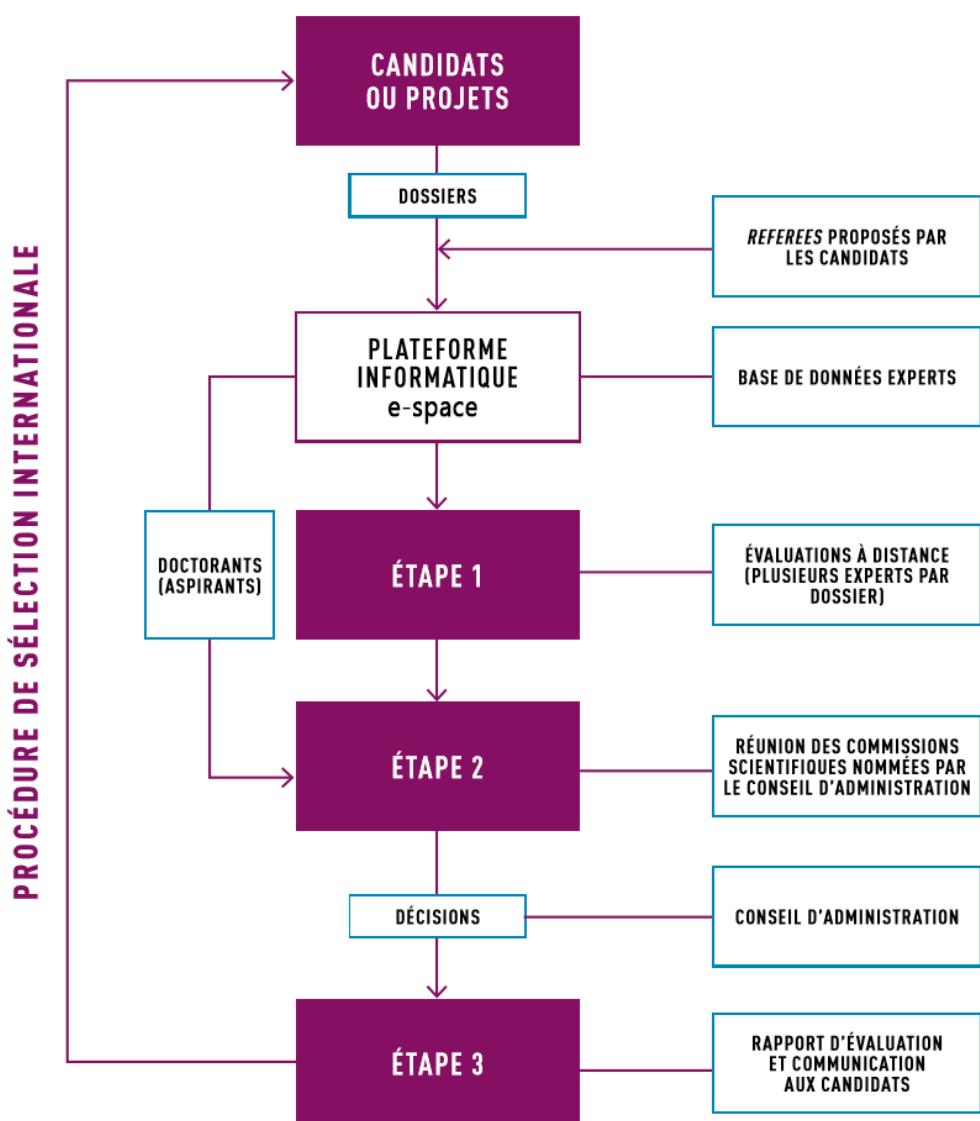


Figure 25. Évolution de la proportion de femmes parmi les mandataires Maîtres de recherches et Directeurs de recherches (1980s : de 1980 à 1989)

3.5. ÉVALUATION

Cette section présente les proportions relatives d'hommes et de femmes parmi les expertes et experts évaluant pour le F.R.S.-FNRS.

Ces derniers et dernières sont répartis en deux groupes en fonction de l'étape du processus d'évaluation à laquelle ils participent : les experts et expertes à distance, qui participent à la première étape du processus d'évaluation (définis ici comme ayant effectué en 2022 une ou plusieurs évaluations de demandes de financement à distance pour le Fonds) et les membres des Commissions scientifiques qui participent à la seconde étape du processus (définis ici comme faisant partie d'une des 14 Commissions scientifiques dans le cadre de l'appel Bourses et Mandats 2022, premier appel organisé lors de cette année) ainsi que les membres des jurys FRESH et FRIA.



a) Experts et expertes à distance

En 2022, **3108** expertes et experts à distance distincts ont réalisé au minimum une évaluation pour le Fonds dans le cadre d'un de ses deux principaux appels (Bourses et Mandats 2022 et Crédits & Projets 2022). Ces expertes et experts sont issus exclusivement d'institutions situées hors Fédération Wallonie-Bruxelles (et principalement en dehors de la Belgique), sélectionnés en majorité parmi les personnes présentes dans la base de données du F.R.S.-FNRS (constituée de **17633** profils d'experts en date du 14 novembre 2023). Ceux-ci ont accepté d'évaluer pour le Fonds une ou plusieurs demandes de financement en 2022. Dans ce cadre, ils sont invités à prendre connaissance du dossier (accessible en ligne via e-space) et à l'évaluer via un formulaire en ligne selon un certain nombre de critères prédéfinis et connus des candidates et candidats. Chaque demande de financement (hors demande de financement doctoral) est évaluée par 3 à 5 expertes ou experts à distance de manière indépendante, ce nombre dépendant du type de dossier. Leurs évaluations sont ensuite transmises aux membres des Commissions scientifiques qui attribueront une note finale aux différentes demandes reçues et établiront un classement des demandes de financement reçues par instrument. Les rapports d'évaluation sont également transmis aux candidates et candidats en fin de processus (de manière anonyme, avec la note finale attribuée par la Commission).

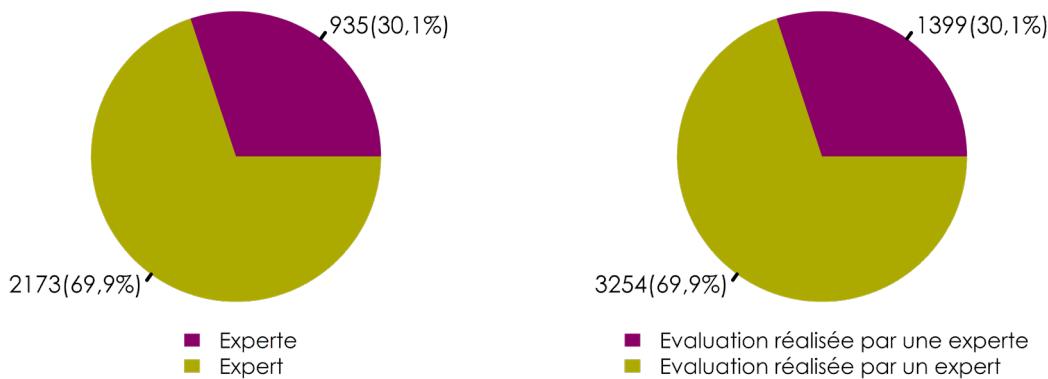


Figure 26. Répartition par genre des 3108 expertes et experts ayant effectué au minimum une évaluation à distance pour le F.R.S.-FNRS en 2022 (gauche), et répartition par genre des autrices et auteurs des 4653 évaluations effectuées (certains experts et expertes effectuent plusieurs évaluations pour le Fonds par année ; droite)

En 2022, **30,1%** des experts et expertes ayant effectué au minimum une évaluation à distance pour le Fonds étaient des femmes, et **30,1%** des évaluations ont été effectuées par des femmes (certains experts et expertes effectuent plusieurs évaluations au cours de la même année) (Figure 26). On observe une grande variabilité de la proportion de femmes expertes entre grands domaines : **16,9%** des experts et expertes ayant effectué au minimum une évaluation à distance en SEN sont des femmes contre **30,4%** en SVS et **41,9%** en SHS (Figure 27).

Par ailleurs, on observe que les expertes ont légèrement plus fréquemment refusé une évaluation à distance que les experts, et ce dans les trois grands domaines scientifiques, sans toutefois que cette différence n'explique la faible représentation des femmes parmi les évaluateurs et évaluaterices à distance ([Figure 27](#)).

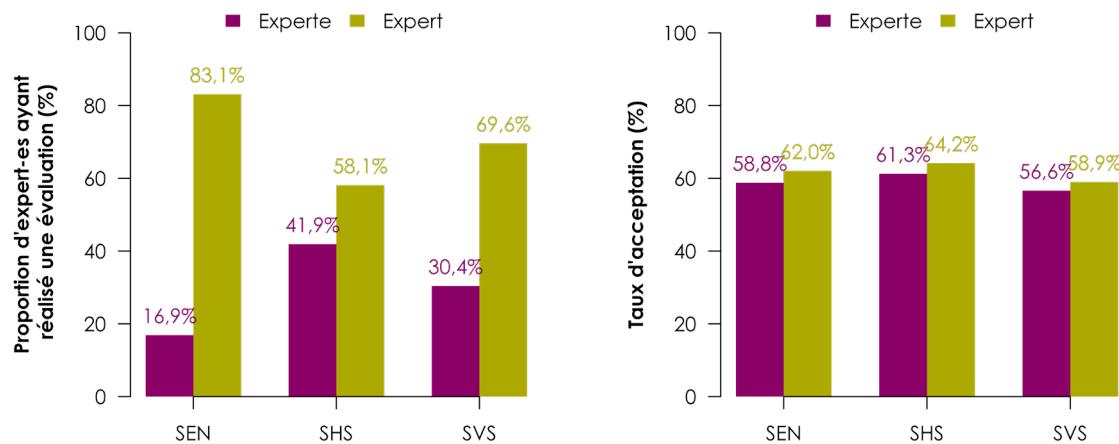


Figure 27. Répartition par genre et par grand domaine des 3108 experts et expertes ayant effectué au minimum une évaluation à distance pour le F.R.S.-FNRS en 2022 (gauche), et taux d'acceptation par genre et par grand domaine des expertes et experts à distance ayant été invités à réaliser une évaluation à distance pour le F.R.S.-FNRS en 2022 (droite)

Les experts et expertes restent donc pour la majorité d'entre eux des hommes, malgré une augmentation de la proportion d'évaluations réalisées par des expertes au cours des dernières années ([Figure 28](#)). Par ailleurs, **28,3%** des 17633 expertes et experts présents dans la base de données du F.R.S.-FNRS sont des femmes. Le F.R.S.-FNRS, conscient de ce déséquilibre, a décidé il y a plusieurs années d'adopter une attitude proactive face à ce problème en incluant parmi les consignes régissant le choix des experts et expertes à distance la nécessité de respecter, dans la mesure du possible, un équilibre de genre parmi les expertes et experts sélectionnés. Néanmoins, le F.R.S.-FNRS n'a que peu de prise sur l'acceptation ou le refus des experts et expertes d'évaluer des propositions et ne peut donc que difficilement garantir un équilibre des genres parmi les expertes et experts qui effectuent des évaluations à distance. Par ailleurs, les expertes et experts sélectionnés étant des membres académiques issus d'universités en Flandre ou à l'international, la répartition par genre des expertes et experts sollicités par le F.R.S.-FNRS reflète également indirectement la proportion de femmes parmi les académiques des universités des différents pays ([Figure 29](#) et [Table Z](#)).

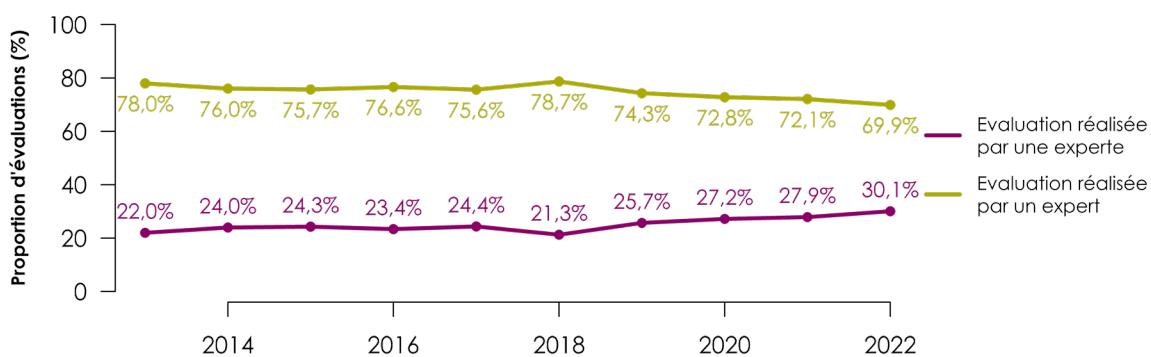


Figure 28. Répartition par genre des auteurs et autrices des évaluations effectuées (certains experts et expertes effectuent plusieurs évaluations pour le Fonds par année), au cours des dernières années

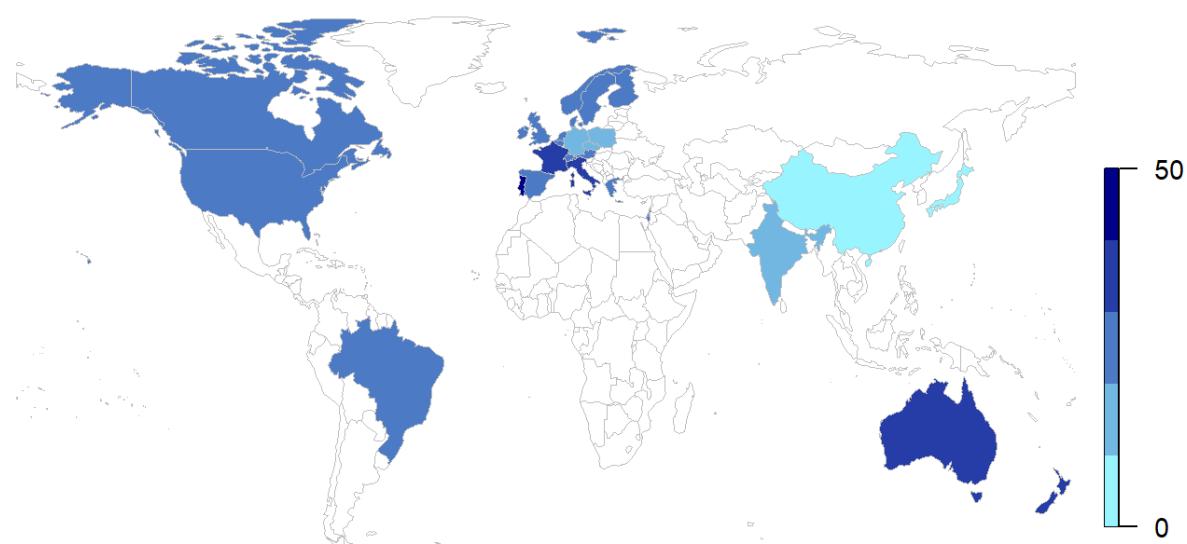


Figure 29. Mappemonde de la proportion de femmes parmi les experts et expertes des différents pays présents dans la base de données du F.R.S.-FNRS pour les pays comprenant au moins 50 experts et expertes

Pays de l'institution principale	Proportion de femmes (%)	Nombre d'expert-es
France	33,7%	4829
Belgique	25,3%	2566
États-Unis	26,6%	1960
Royaume-Uni	27,7%	1550
Canada	29,4%	866
Italie	32,0%	859
Allemagne	18,8%	839
Suisse	24,3%	540
Espagne	27,7%	538
Pays-Bas	24,4%	464

Table 7. Proportion de femmes parmi les 10 pays présentant le plus grand nombre d'experts et expertes dans la base de données du F.R.S.-FNRS

b) Membres des Commissions scientifiques et jurys

Les Commissions scientifiques thématiques (au nombre de 14) étaient en 2022 composées de **220** membres¹⁶ au total (dont 40% issus d'institutions FWB et 60% issus d'institutions situées en dehors de la FWB, y compris la fonction de Président).

Les Commissions scientifiques (et jurys) attribuent collégialement les notes finales aux demandes de financement reçues et établissent des priorités en termes de financement (classements). Pour ce faire, leurs membres se basent notamment sur les évaluations à distance reçues (si des évaluations à distance sont prévues dans le cadre de l'instrument de financement considéré). Ils rédigent pour chaque dossier un rapport final qui sera transmis aux candidats et candidates. Les classements qu'ils établissent sont transmis au Conseil d'administration du Fonds qui se base sur ceux-ci au moment de prendre les décisions d'octroi.

On observe que la proportion de femmes membres des Commissions scientifiques du F.R.S.-FNRS a fortement augmenté depuis 2016 pour atteindre **45,9%** en 2022 ([Figure 30](#), [Table 8](#) et [Table 9](#)).

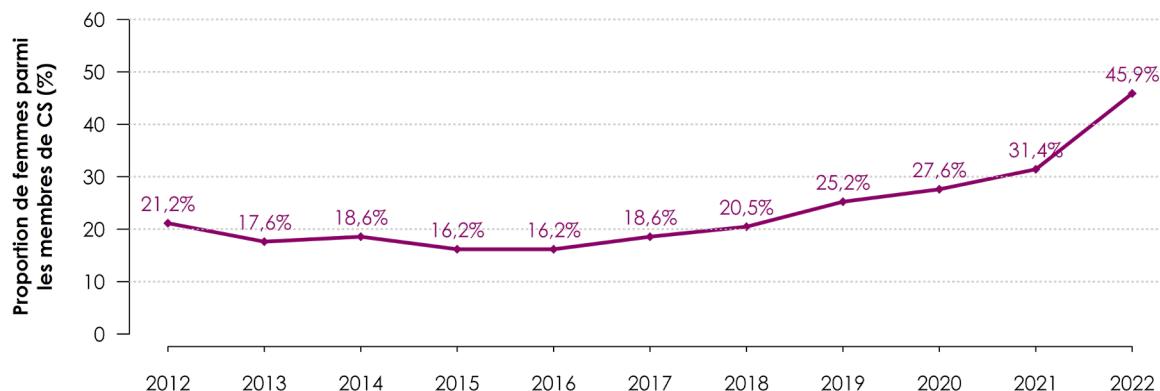


Figure 30. Évolution de la proportion de femmes parmi les membres des Commissions scientifiques du F.R.S.-FNRS lors des derniers appels Bourses & Mandats

Au cours des dernières années (de 2017 à 2022, [Figure 31](#)), la proportion de femmes membres de Commissions a augmenté pour toutes les Commissions et dans les trois grands domaines (excepté en SHS-4 pour laquelle il y a eu une diminution de la proportion de femmes membres en 2022).

¹⁶ En 2022, cinq Commissions scientifiques étaient composées de 17 membres au lieu de 15.

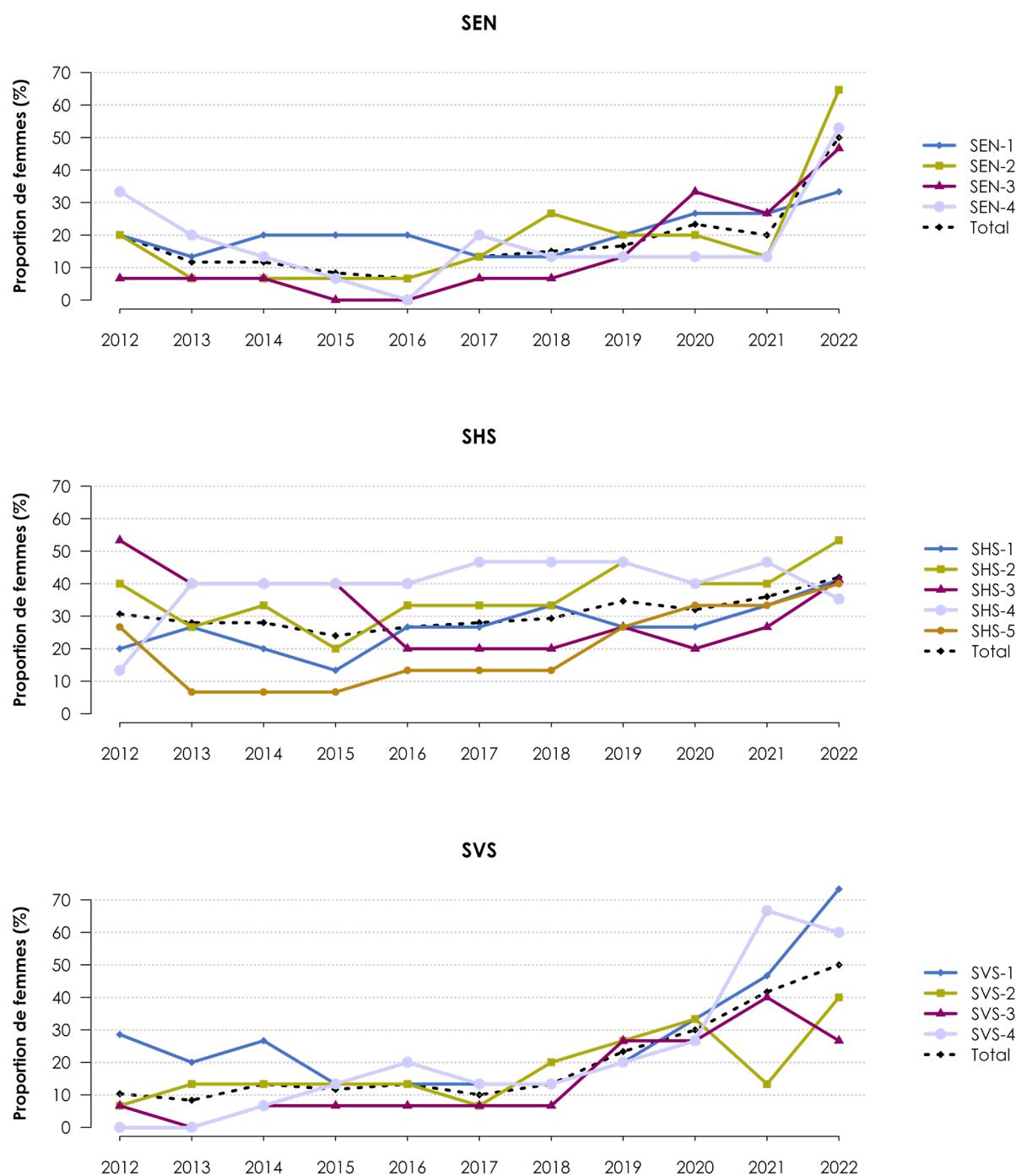


Figure 31. Évolution des proportions de femmes parmi les membres des différentes Commissions scientifiques du F.R.S.-FNRS pour l'appel Bourses & Mandats, au cours des dernières années et par grand domaine scientifique

	Femmes	Hommes	Total	% Femmes membres CS	% Hommes membres CS
FORESIGHT (Interdisciplinaire : développement durable)	5	10	15	33,3%	66,7%
SEN-1 (Chimie, matériaux)	5	10	15	33,3%	66,7%
SEN-2 (Mathématiques, physique, astronomie)	11	6	17	64,7%	35,3%
SEN-3 (Sciences de l'ingénieur)	7	8	15	46,7%	53,3%
SEN-4 (Sciences de la terre, biologie, agronomie)	9	8	17	52,9%	47,1%
SHS-1 (Sociologie, anthropologie, communication, sciences politiques)	7	10	17	41,2%	58,8%
SHS-2 (Psychologie, sciences de l'éducation)	8	7	15	53,3%	46,7%
SHS-3 (Littérature, arts, philosophie, linguistique)	7	10	17	41,2%	58,8%
SHS-4 (Histoire, archéologie)	6	11	17	35,3%	64,7%
SHS-5 (Économie, droit)	6	9	15	40,0%	60,0%
SVS-1 (Génétique, génomique, biochimie, biologie cellulaire)	11	4	15	73,3%	26,7%
SVS-2 (Physiologie, immunologie, microbiologie)	6	9	15	40,0%	60,0%
SVS-3 (Neurosciences)	4	11	15	26,7%	73,3%
SVS-4 (Recherche translationnelle, médecine, sciences pharmaceutiques, dentisterie, santé publique)	9	6	15	60,0%	40,0%
Total	101	119	220	45,9%	54,1%

Table 8. Répartition par genre des membres des différentes Commissions scientifiques du F.R.S.-FNRS lors de l'appel Bourses & Mandats 2022

En 2022, les 39 jurys FRIA étaient composés de **340** membres, et les jurys FRESH étaient composés de **51** membres, répartis en 2 grands jurys (Défis culturels et Défis économiques et sociaux).

		Femmes	Hommes	Total	% Femmes membres jury	% Hommes membres jury
FRESH	Défis culturels	7	14	21	33,3%	66,7%
	Défis économiques et sociaux	13	17	30	43,3%	56,7%
	Total FRESH	20	31	51	39,2%	60,8%
FRIA	LS1	5	13	18	27,8%	72,2%
	LS2	6	12	18	33,3%	66,7%
	LS3	7	11	18	38,9%	61,1%
	LS4	7	11	18	38,9%	61,1%
	LS5	7	10	17	41,2%	58,8%
	LS6	5	12	17	29,4%	70,6%
	LS7	7	11	18	38,9%	61,1%
	LS8	7	20	27	25,9%	74,1%
	LS9	7	9	16	43,8%	56,2%
	Total jurys LS	58	109	167	34,7%	65,3%
FRIA	PE1	4	14	18	22,2%	77,8%
	PE2	1	8	9	11,1%	88,9%
	PE3	0	9	9	0,0%	100,0%
	PE4	5	13	18	27,8%	72,2%
	PE5	7	20	27	25,9%	74,1%
	PE6	1	17	18	5,6%	94,4%
	PE7	1	17	18	5,6%	94,4%
	PE8	7	24	31	22,6%	77,4%
	PE9	3	5	8	37,5%	62,5%
	PE10	6	11	17	35,3%	64,7%
	Total jurys PE	35	138	173	20,2%	79,8%
	Total FRIA	93	247	340	27,4%	72,6%

Table 9. Répartition par genre des membres des Jurys FRESH et FRIA lors des appels FRESH et FRIA 2022

Au cours des dernières années (de 2016 à 2022, Figure 32), la proportion de femmes membres de jurys FRESH est restée globalement stable. En ce qui concerne les jurys FRIA, on observe une augmentation de la proportion de femmes qui est passée de 21,5% en 2016 à **27,4%** en 2022 (Figure 32).

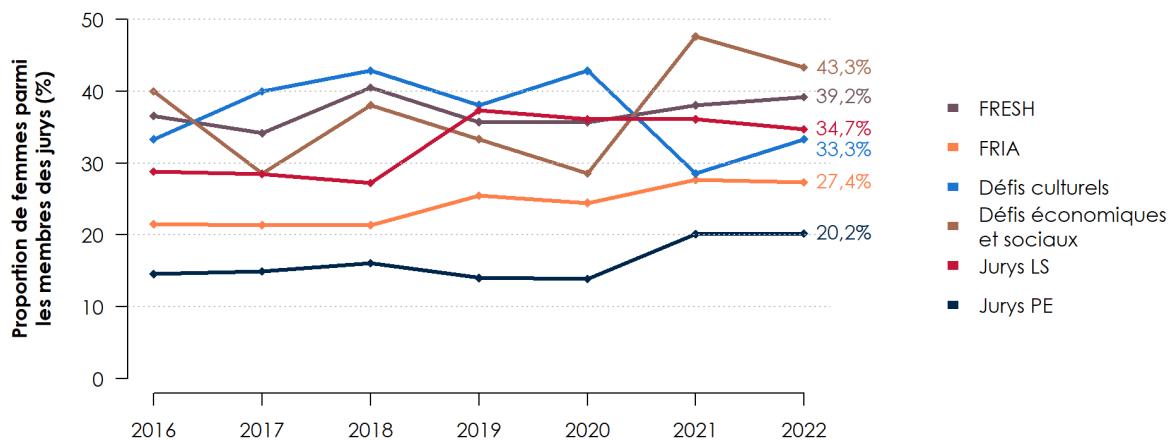
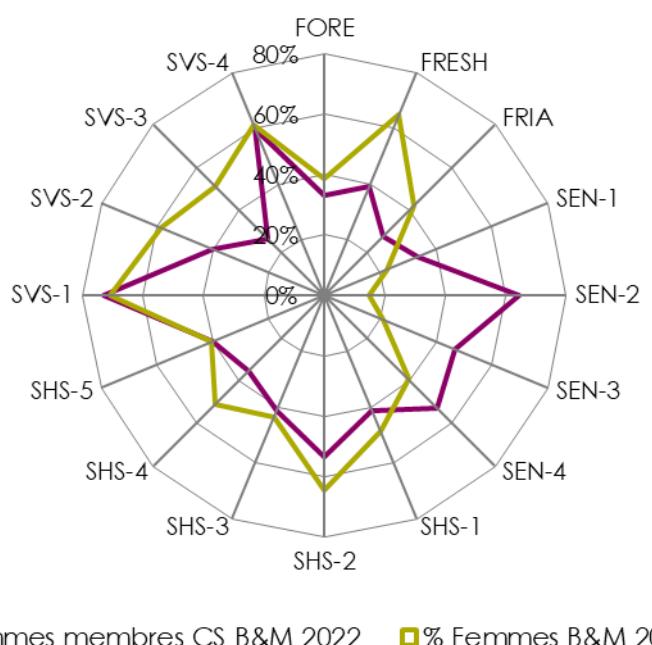


Figure 32. Évolution des proportions de femmes parmi les membres des différents jurys FRESH (jurys « Défis culturels » et « Défis économiques et sociaux ») et FRIA (jurys LS et PE), au cours des dernières années

À la suite de l'augmentation de la proportion de femmes membres de Commissions au cours des dernières années, on observe que celle-ci est devenue supérieure à la proportion de femmes candidates pour toutes les Commissions en Sciences Exactes et Naturelles (Figure 33). À l'inverse, on remarque que la proportion de femmes membres est encore inférieure à la proportion de femmes candidates pour plusieurs Commissions dont la SVS-3, la SVS-2 et la SHS-4 ainsi que pour les jurys FRESH.



■ % Femmes membres CS B&M 2022 ■ % Femmes B&M 2022

Figure 33. Proportion de femmes parmi les candidatures à l'appel Bourses & Mandats 2022 (tous instruments confondus) et parmi les membres des différentes Commissions scientifiques du F.R.S.-FNRS ayant siégé au même appel

En ce qui concerne les présidences des Commissions scientifiques¹⁷, on observe une très forte augmentation de la proportion de femmes occupant cette fonction par rapport aux précédentes années. En effet, celle-ci était en 2022 de **57,1%** contre 21,4% en 2021 (Figure 34).

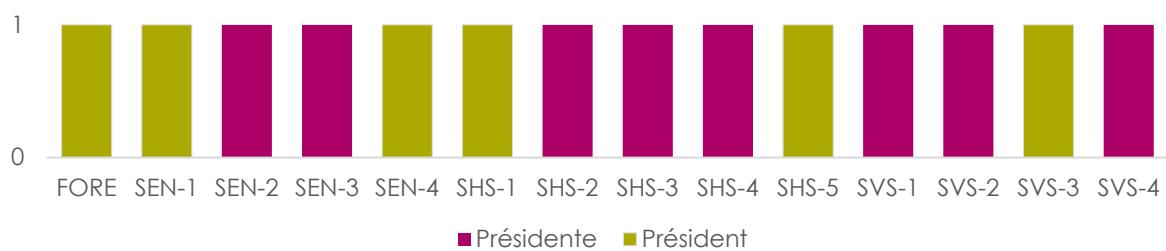


Figure 34. Répartition par genre des Présidents et Présidentes des Commissions scientifiques du F.R.S.-FNRS (appel Bourses & Mandats 2022)

¹⁷ Les Présidentes et Présidents des Commissions scientifiques sont choisis parmi les membres des CS.

3.6. GOUVERNANCE

Le F.R.S.-FNRS et ses Fonds associés sont administrés chacun par un Conseil d'administration ou un Comité de gestion composés de représentants et représentantes des institutions universitaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles ainsi que de personnalités du monde économique, social et politique.

Le Conseil d'administration est compétent pour :

- la gestion et l'attribution des moyens financiers accordés par les différentes Autorités (Fédération Wallonie-Bruxelles et État fédéral),
- la représentation auprès des institutions scientifiques internationales et les contributions y afférant,
- l'octroi des prix, distinctions ou dotations particulières attribués grâce à des donations ou legs particuliers,
- la réalisation des tâches administratives nécessaires à l'exécution de ces compétences.

Le Bureau du Conseil d'administration étudie toutes les questions qui doivent être soumises au Conseil d'administration et lui fait des propositions. Il fait de même pour toute autre question dont l'examen lui aurait été confié par le Conseil.

Sous la tutelle du F.R.S.-FNRS, les "Fonds associés" sont des institutions scientifiques spécialisées en prise directe avec l'évolution de la recherche. Leur structure et leur fonctionnement ont été conçus de manière telle qu'ils forment, ensemble, un tout cohérent. Cette cohérence est garantie par l'existence d'une administration unique sur laquelle s'appuie l'action des différents Fonds. Les procédures d'introduction et de sélection des demandes sont identiques. Alors que le F.R.S.-FNRS, le FRIA et le FRESH financent essentiellement des recherches individuelles (appels Bourses & Mandats, FRESH, FRIA et Crédits & Projets), les autres Fonds associés (IISN, FRSM, FRFC, FRFS, EOS) subventionnent principalement des programmes de recherche présentés par des laboratoires (via différents types de crédits et projets). Le FRArt, créé en 2018, finance quant à lui des projets de recherche en art menés par des artistes-chercheurs et artistes-chercheuses à titre individuel ou collectif et validés par une ou plusieurs Écoles Supérieures des Arts. Le soutien financier alloué aux promoteurs et aux promotrices leur permet d'engager le personnel requis, d'acquérir l'équipement nécessaire et de couvrir les frais de fonctionnement.

Le Comité d'accompagnement (COMA) est composé d'une part de 12 académiques représentant les différentes institutions universitaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles et les différents grands domaines scientifiques et, d'autre part, de la Secrétaire Générale du F.R.S.-FNRS. Il a pour rôle de proposer au Conseil d'administration les noms des intervenants et intervenantes scientifiques aux étapes successives de la procédure d'évaluation ex-ante des dossiers de candidature introduits auprès du F.R.S.-FNRS (Présidents, Présidentes, membres de Commissions scientifiques, etc.).

Cette section a pour objet de présenter les répartitions par genre des membres des différents organes de gouvernance décrits ci-dessus.

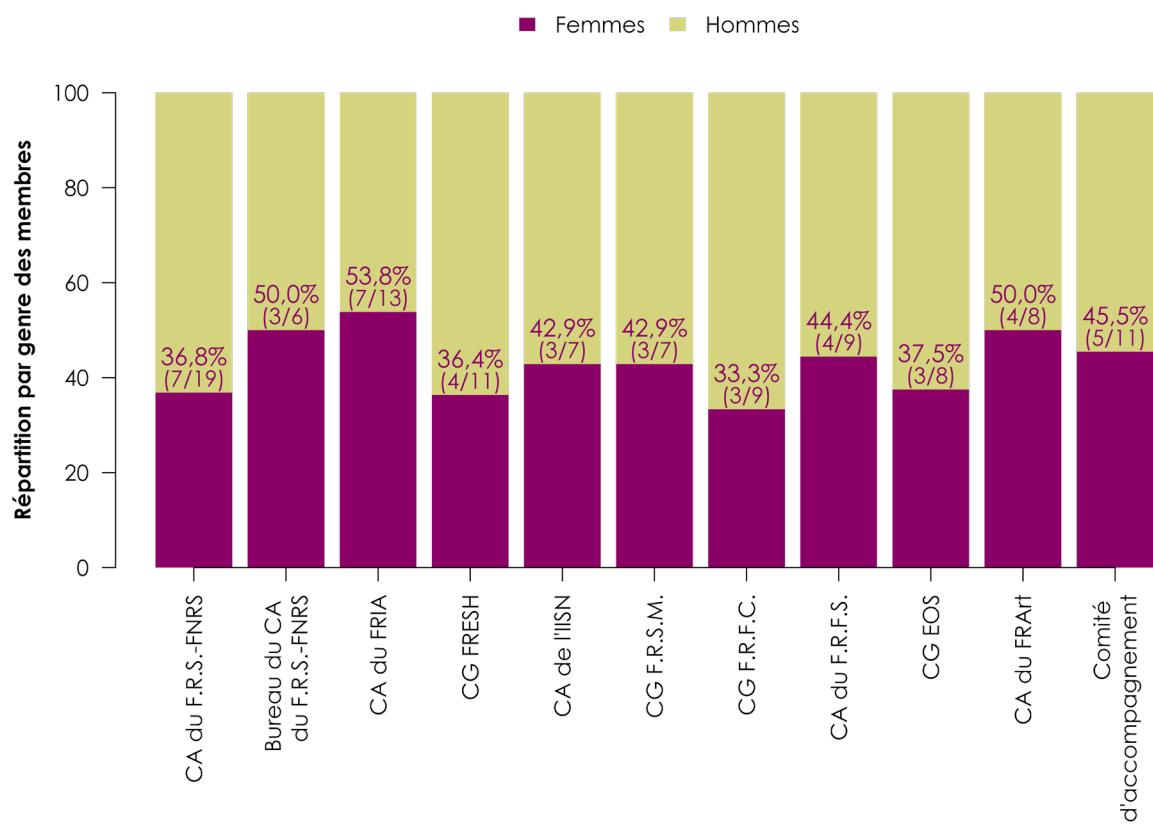


Figure 35. Répartition par genre des membres (hors observateurs, observatrices et Secrétaire Générale du F.R.S.-FNRS) des différents Conseils d'administration (CA), Comités de gestion (CG) et Comité d'accompagnement du F.R.S.-FNRS et de ses fonds associés (octobre 2023)

La proportion de femmes membres ou présidentes des Conseils d'administration, Comités de gestion et Comité d'accompagnement du F.R.S.-FNRS et des fonds associés a connu une forte augmentation au cours de la dernière année en passant en moyenne de 27,2% fin 2022 à **43,0%** fin 2023 (Figure 35), en lien notamment avec l'arrivée de plusieurs rectrices à la tête des institutions universitaires de la FWB. C'est le Conseil d'administration du FRIA qui présente la plus grande proportion de femmes avec **53,8%** de femmes. Pour la première fois, le Bureau du CA est composé d'autant de femmes que d'hommes.

3.7. CHAMP DESCRIPTEUR « IDR-32 ÉTUDES DE GENRE »

En septembre 2015, le F.R.S.-FNRS a intégré au sein de son système de classification ERC/F.R.S.-FNRS un champ descripteur interdisciplinaire dédié aux études de genre : « IDR-32 Études de genre ». L'inclusion de ce champ descripteur permet de suivre les demandes de financement en Études de genre. Il peut être sélectionné parmi les 2 à 6 champs descripteurs accompagnant tout dossier introduit auprès du F.R.S.-FNRS, quelle que soit la Commission scientifique choisie pour l'évaluation du dossier. Il a été associé aux Commissions scientifiques SHS-1 à 5 (Sciences Humaines et Sociales) et SVS-4 (Sciences de la Vie et de la Santé – 4, qui couvre la médecine clinique, les sciences pharmaceutiques et la dentisterie).

Cette section a pour but de présenter quelques données à propos de l'utilisation de ce champ descripteur dans le cadre des appels Bourses & Mandats, Crédits & Projets, FRESH et FRIA 2022.

		Comporte le descripteur IDR-32 ?		Total	% IDR-32
		Non	Oui		
Mandats doctoraux	ASP	504	32	536	6,0%
	SD	13	0	13	0,0%
	CSD	6	0	6	0,0%
	VETE-CCD	-	-	-	-
	FRESH	117	22	139	15,8%
	FRIA	362	0	362	0,0%
	BSD	-	-	-	-
	Total mandats doctoraux	1002	54	1056	5,1%
Mandats postdoctoraux	CR	388	33	421	7,8%
	SPD	8	0	8	0,0%
	Total mandats postdoctoraux	396	33	429	7,7%
Mandats permanents	CQ	145	1	146	0,7%
	MR	12	0	12	0,0%
	DR	20	0	20	0,0%
	Total mandats permanents	177	1	178	0,6%
-	MISU	1	0	1	0,0%
Crédits & Projets	CDR	194	2	196	1,0%
	EQP	75	0	75	0,0%
	MIS	43	2	45	4,4%
	PDR	235	8	243	3,3%
	Total Crédits & Projets	547	12	559	2,1%
Total		2123	100	2223	4,5%

Table 10. Sélection du champ descripteur « IDR-32 Études de genre » par les candidates et candidats, par instrument, dans le cadre des principaux instruments de financement du F.R.S.-FNRS, en 2022

« IDR-32 Études de genre » a été sélectionné à **100** reprises au cours des appels Bourses & Mandats, Crédits & Projets, FRIA et FRESH 2022. Parmi les 2223 candidatures introduites auprès du F.R.S.-FNRS (dans le cadre de ses instruments de financement principaux), les candidatures s'intéressant aux études de genre représentent donc **4,5%** de l'ensemble, ce qui reflète un certain intérêt de la part de la communauté scientifique pour ce domaine d'étude, en particulier au niveau du doctorat et du postdoctorat (Table 10). On observe au cours des dernières années une augmentation de la proportion des demandes associées au champ descripteur « IDR-32 Études de genre » pour les demandes en SHS (+6,5 points depuis 2016), illustrant la proportion grandissante d'études de genre en FWB (Figure 36).

Ce sont ainsi les demandes introduites auprès de la SHS-1 (**20,6%** des dossiers) et les demandes FRESH (**15,8%** des dossiers) qui comptabilisent la plus grande proportion de dossiers comprenant le champ descripteur « IDR-32 Études de genre » suivies des demandes introduites auprès de la SHS-4 (approche historienne des arts, histoire, archéologie, études religieuses ; **11,9%**) et de la SHS-5 (économie, finance, gestion, droit, géographie économique ; **10,9%**) (Table 11). De manière générale, les demandes étiquetées IDR-32 sont toutes rattachées aux Sciences Humaines et Sociales (à l'exception d'une demande en Sciences de la Vie et de la Santé).

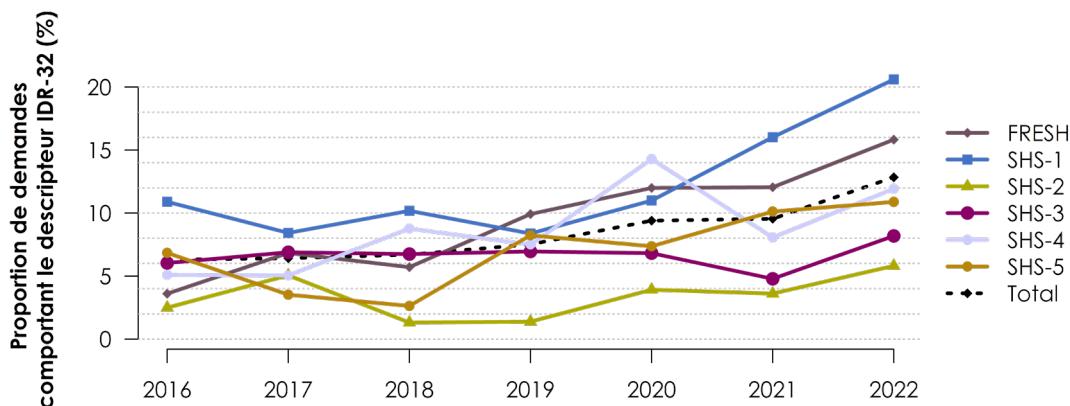


Figure 36. Évolution des proportions de demandes en Sciences Humaines et Sociales comportant le champ descripteur « IDR-32 Études de genre », par Commission scientifique, au cours des dernières années

Parmi les 100 demandes associées au champ descripteur « IDR-32 Études de genre » en 2022, 23 ont été octroyées, soit **23,0%** d'entre elles. Celles-ci représentent un budget octroyé estimé à **4,6 millions d'euros**¹⁸.

Enfin, parmi les 394 mandataires permanents du F.R.S.-FNRS en 2022, **16** ont des recherches associées au champ descripteur « IDR-32 Études de genre » (tous étant issus du grand domaine des Sciences Humaines et Sociales). Cela représente un budget estimé à **1,83 million d'euros** par an.

¹⁸ Les montants pris en compte sont les montants accordés pour les appels Crédits & Projets et les montants estimés pour les appels Bourses & Mandats, FRIA et FRESH (les montants correspondent aux trois années du mandat pour les CR, aux deux années pour les CSD, SD et SPD et aux quatre années pour les ASP, FRIA et FRESH. Pour les CQ, MR et DR, le montant pris en compte correspond à une année).

	Comporte le descripteur IDR-32 ?		Total	% IDR-32
	Non	Oui		
FORESIGHT	39	0	39	0,0%
FRESH	117	22	139	15,8%
FRIA	362	0	362	0,0%
SEN-1 (Chimie, matériaux)	122	0	122	0,0%
SEN-2 (Mathématiques, physique, astronomie)	139	0	139	0,0%
SEN-3 (Sciences de l'ingénieur)	143	0	143	0,0%
SEN-4 (Sciences de la terre, biologie, agronomie)	169	0	169	0,0%
Total SEN	573	0	573	0,0%
SHS-1 (Sociologie, anthropologie, communication, sciences politiques)	131	34	165	20,6%
SHS-2 (Psychologie, sciences de l'éducation)	81	5	86	5,8%
SHS-3 (Littérature, arts, philosophie, linguistique)	157	14	171	8,2%
SHS-4 (Histoire, archéologie)	96	13	109	11,9%
SHS-5 (Économie, droit)	90	11	101	10,9%
Total SHS	555	77	632	12,2%
SVS-1 (Génétique, génomique, biochimie, biologie cellulaire)	128	1	129	0,8%
SVS-2 (Physiologie, immunologie, microbiologie)	122	0	122	0,0%
SVS-3 (Neurosciences)	84	0	84	0,0%
SVS-4 (Recherche translationnelle, médecine, sciences pharmaceutiques, dentisterie, santé publique)	143	0	143	0,0%
Total SVS	477	1	478	0,2%

Table 11. Sélection du champ descripteur « IDR-32 Études de genre » par les candidates et candidats, par Commission scientifique, dans le cadre des principaux instruments de financement du F.R.S.-FNRS, en 2022

3.8. CONGÉS DE MATERNITÉ ET DE NAISSANCE DES MANDATAIRES

Au sein de cette section sont présentées quelques données à propos des congés de maternité et de naissance pris par les mandataires au cours de l'année 2022.

Ceux-ci permettent aux mandataires d'interrompre provisoirement leurs activités de recherche lors de la naissance ou de l'adoption d'un enfant. Le congé de maternité est d'une durée de 3 mois et le congé de naissance est d'une durée de 15 jours¹⁹. Concernant le congé d'adoption, sa durée dépend de l'âge de l'enfant (maximum 6 semaines pour un enfant de moins de 3 ans et 4 semaines pour un enfant de plus de 3 ans).

En cas de mandat temporaire, la durée du mandat est prolongée au prorata de la durée du congé qui a été pris.

¹⁹ Le congé de naissance est étendu à 20 jours à partir du 1^{er} janvier 2023.

	Effectif (ETP)			Femmes	Hommes	
	Total Nombre moyen	Femmes	Hommes	Maternité	Congé de naissance	Adoption
ASP	470,8	238,3	232,5	3,8%	3,4%	0,0%
BSD	1,3	0,7	0,7	0,0%	0,0%	0,0%
FRIA	456,9	196,9	260,1	2,0%	0,8%	0,0%
FRESH	86,7	58,7	28,0	1,7%	0,0%	0,0%
CR	311,7	123,8	187,9	12,9%	3,2%	0,0%
Collaborateur-rice Scientifique	27,7	12,3	15,4	8,1%	0,0%	0,0%
CQ	167,4	66,0	101,4	3,0%	1,0%	0,0%
MR	118,6	36,7	82,0	0,0%	0,0%	0,0%
DR	97,7	25,0	72,7	0,0%	0,0%	0,0%
Total	1739,0	758,3	980,7	4,4%	1,7%	0,0%

Table 12. Proportion de mandataires (hors Télévie) à avoir pris un congé de maternité, de naissance, ou d'adoption en 2022, par genre et par type de mandat

Les femmes mandataires sont proportionnellement nettement **plus nombreuses** à prendre des congés de maternité que les hommes à prendre un congé de naissance en 2022 (Table 12). On suspecte néanmoins que certains hommes s'accordent un congé de naissance sans toutefois le déclarer auprès du F.R.S.-FNRS, ce qui a pour effet que les chiffres relatifs aux congés de naissance pourraient être sous-estimés au sein du présent rapport.

Ces congés sont pris principalement au stade postdoctoral temporaire (mandat de Chargé de recherches ou Collaborateur scientifique ; **12,9%** des femmes Chargées de recherches en fonction ont pris un congé maternité en 2022, vs. **3,2%** des hommes Chargés de recherches) mais sont également pris dans une moindre mesure au niveau doctoral (ASP, FRIA, FRESH) (**3,8%** des femmes Aspirantes et **3,4%** des hommes Aspirants ont pris un congé maternité/de naissance en 2022).

Aucun congé d'adoption n'a été pris en 2022.

3.9. PRIX SCIENTIFIQUES DU F.R.S.-FNRS

Les prix scientifiques visent à récompenser un ou une scientifique ou une équipe pour leur travail particulièrement méritant dans un domaine précis. Pour ce faire, le F.R.S.-FNRS travaille en collaboration étroite avec des fondations, des entreprises, voire des individus, désireux de récompenser les scientifiques ou d'encourager la recherche. À l'heure actuelle, le F.R.S.-FNRS organise, co-organise, gère ou contribue à gérer une vingtaine de prix ou bourses.

Cette section a pour but de présenter quelques données à propos des proportions relatives d'hommes et de femmes parmi les candidatures et parmi les membres des jurys des prix gérés par le F.R.S.-FNRS ainsi que les taux de succès à ces prix selon le genre.

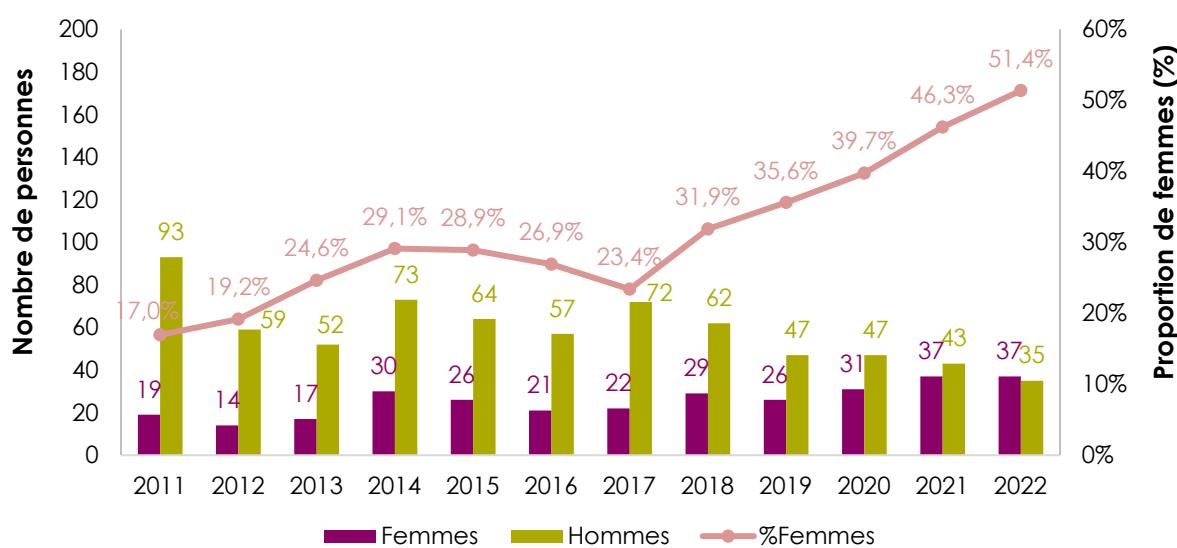


Figure 37. Évolution du nombre d'hommes et de femmes ainsi que de la proportion de femmes parmi les membres des jurys des prix gérés par le F.R.S.-FNRS, au cours des dernières années

On observe depuis 2011 une progression importante de la proportion de femmes parmi les membres des jurys des prix gérés par le F.R.S.-FNRS. En effet, entre 2011 et 2022, cette proportion est passée de 17,0% à **51,4%** (Figure 37). Il est intéressant de noter que, cette année comme l'année précédente, cette proportion est supérieure à celle des femmes disposant d'un mandat permanent du F.R.S.-FNRS (**32,7%**, Table 5). Ceci est particulièrement significatif, surtout compte tenu du fait que les prix gérés par le F.R.S.-FNRS relèvent pour une bonne partie d'entre eux des Sciences Exactes et Naturelles, domaine dans lequel les proportions de chercheuses sont les plus faibles.

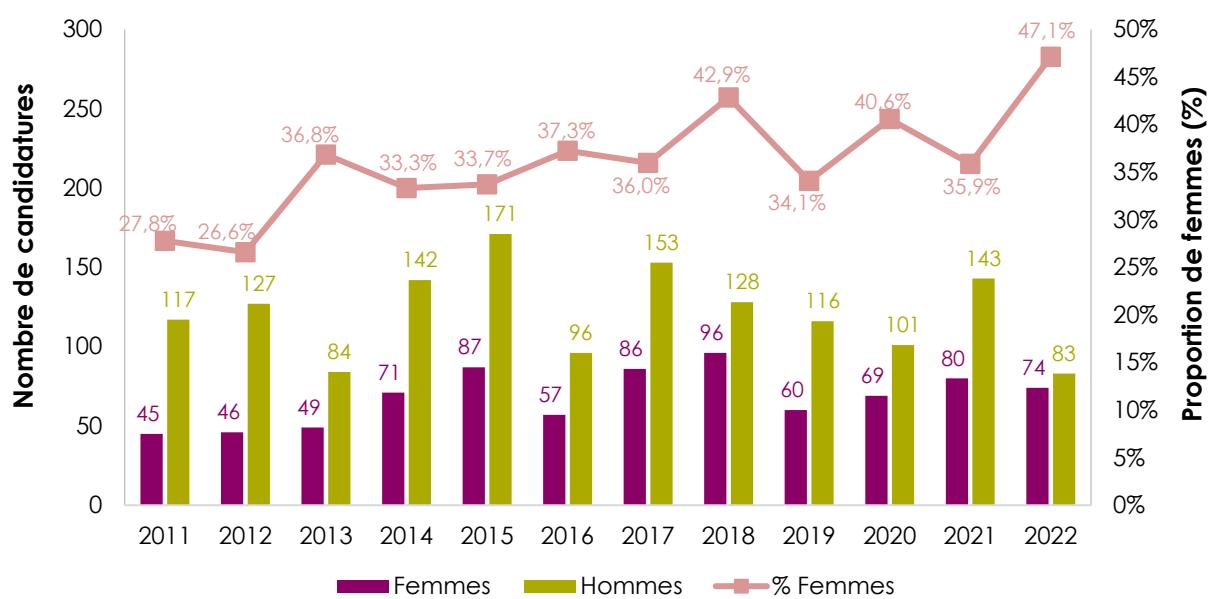


Figure 38. Evolution du nombre d'hommes et de femmes ainsi que de la proportion de femmes parmi les candidatures aux prix gérés par le F.R.S.-FNRS, au cours des dernières années

Au cours des dernières années, le nombre de femmes ayant candidaté aux prix gérés par le F.R.S.-FNRS a également globalement augmenté : il est passé de 45 en 2011 à **74** en 2022 (Figure 38). La proportion de femmes est passée de 27,8% des candidatures en 2011 à **47,1%** des candidatures en 2022. Par ailleurs, les taux de succès des femmes et des hommes ont largement varié entre 2011 et 2022 et celui des femmes est supérieur à celui des hommes en 2022 (**21,6%** et **12,0%** respectivement) (Figure 39).

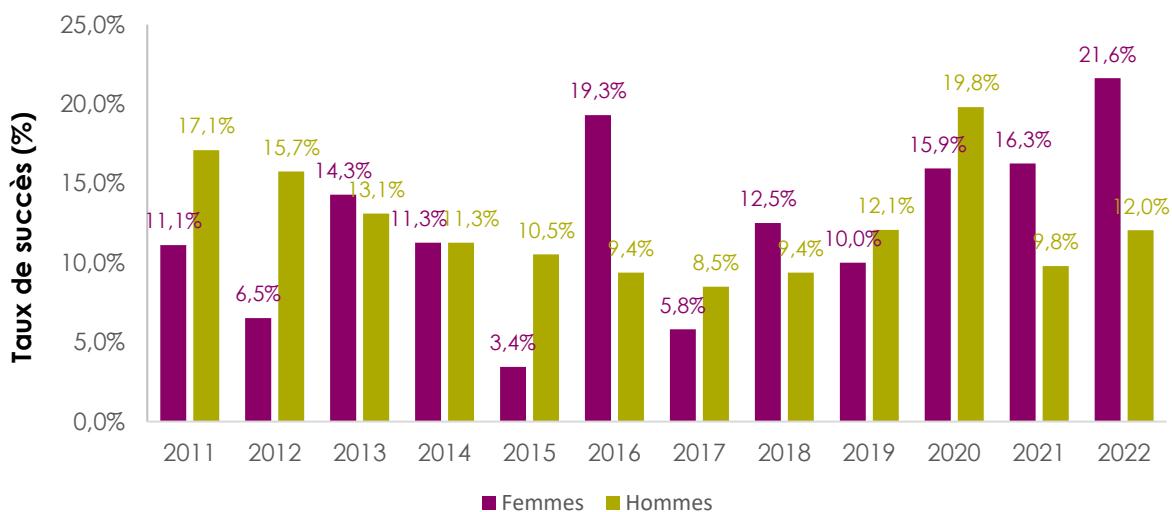


Figure 39. Évolution des taux de succès des candidatures aux prix gérés par le F.R.S.-FNRS au cours des dernières années, par genre

3.10. COMMUNICATION

Pour la troisième fois, la répartition des chercheuses et des chercheurs au sein des supports de communication du F.R.S.-FNRS a été étudiée. En 2022, en plus des deux magazines publiés par le F.R.S.-FNRS (FNRS News²⁰ et Télévie News²¹), les émissions télévisuelles Z Science²² et Eureka²³ ont été étudiées.

En ce qui concerne le FNRS News, on constate une proportion de femmes mentionnées qui varie légèrement entre 2019 et 2022, passant respectivement de 38% en 2019, 34% en 2020, 35% en 2021 et **39%** en 2022. Ces chiffres sont proches de la proportion de femmes parmi les mandataires F.R.S.-FNRS (44,8% des mandataires F.R.S.-FNRS étaient des femmes au 1^{er} janvier 2023, dont 32,7% des mandataires permanents – voir page 38). Si l'on regarde ce qu'il en est pour le Télévie News, il n'a connu que huit éditions entre 2018 et 2022, et la proportion moyenne de femmes citées lors de ces cinq années est comparable à celle du FNRS News, puisqu'elle atteint **35%**.

En 2022, on peut également mentionner les chiffres concernant les émissions télévisuelles du F.R.S.-FNRS susmentionnées. A ce sujet, la parité est quasi atteinte, puisque **48,3%** des personnes interviewées dans le cadre de ces formats étaient des femmes.

Le Département Communication du Fonds reste toujours soucieux de la question du genre et essaye autant que possible d'augmenter la visibilité des chercheuses et de faire la promotion de leurs travaux de recherche. Cependant, certains critères additionnels doivent également être pris en compte dans le cadre de la mise en valeur des mandataires F.R.S.-FNRS, tels que, par exemple, l'équilibre entre les universités, mais aussi entre les domaines scientifiques.

²⁰ <https://www.frs-fnrs.be/fr/communication/fnrs-news>

²¹ <https://www.frs-fnrs.be/fr/communication/televie-news>

²² <https://www.youtube.com/playlist?list=PLJ1CXMCP9cbm1ZlCmwfTrl6nCTWQANACE>

²³ https://www.rtpplay.be/eureka-p_22744

4. ACTIONS DU F.R.S.-FNRS EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ DE GENRE

4.1. PREMIER PLAN D'ÉGALITÉ DE GENRE DU F.R.S.-FNRS

En octobre 2021, un **groupe de travail Genre du FNRS** (GT Genre) a été mandaté par le Conseil d'administration du Fonds, afin **d'élaborer un projet de Plan pluriannuel d'égalité de genre du FNRS (2022-2025) susceptible d'être adopté et publié** sur le site internet du F.R.S.-FNRS au premier semestre 2022.

La composition du GT Genre reflète la nécessité de représenter les trois catégories de personnes travaillant au F.R.S.-FNRS : les membres du personnel administratif, les mandataires mais aussi les membres de la Direction. Un équilibre entre les femmes et les hommes, entre les services administratifs du Fonds représentés et entre les domaines de spécialisation et institutions d'accueil des mandataires F.R.S.-FNRS a également été recherché. Au total, neuf membres ont été sélectionnés, dont la Personne de Contact Genre du Fonds qui en assure la coordination. Entre octobre 2021 et avril 2022, le GT s'est réuni de nombreuses fois, soit en composition plénière (y compris les mandataires F.R.S.-FNRS), soit de manière restreinte, limitée aux membres du personnel administratif du Fonds et à la représentante de sa Direction. En parallèle, plusieurs réunions ponctuelles ont eu lieu entre la Secrétaire générale du F.R.S.-FNRS et la personne de contact genre (en tant que coordinatrice du GT Genre), afin de valider le contenu du Plan tel que proposé par le GT.

Après **validation** par son Conseil d'administration le **25/04/22**, le Plan d'égalité de genre du F.R.S.-FNRS a finalement été **mis en ligne le 4/05/22**. En plus d'une 'News' sur le site du Fonds, l'information a été diffusée sur Facebook (action 1.1.4 du Plan : *Diffuser le Plan*).

4.2. IMPLÉMENTATION DU PLAN EN 2022

Le jour de la mise en ligne du Plan [ici](#), la rubrique générale '[Egalité de genre](#)' a été créée sur le site, renvoyant elle-même à des pages spécifiques sur :

- l'introduction du [Plan](#) (action 1.1.3 : *Publier le Plan*) ;
- la [participation du Fonds à des actions collectives](#), que ce soit aux niveaux de la FWB ([Réseau des Personnes de Contact Genre](#) et [Comité Femmes et Sciences](#)), belge ([Women in digital](#)) ou international (Projets européens [Gender-Net Plus](#) et [Gender Action Plus](#), base de données [Academia-Net](#)) (action 1.2.1 : *Promouvoir les ressources dédiées au genre (GT Genre, PCG, représentation au CFS)*) ;
- le [GT Genre](#) susmentionné, y compris un tableau reprenant sa composition détaillée.

Par la suite, la rubrique [Egalité de genre](#) du site internet a été étoffée pour refléter certains avancements dans la mise en œuvre du Plan. Ainsi, deux pages supplémentaires ont été créées en 2022 :

- [Adhésion du F.R.S.-FNRS à la Charte sur les panels inclusifs](#). Conformément à l'action 4.2.6 du Plan d'égalité de genre : *Proposer l'adhésion à la Charte pour les panels inclusifs*, le point a été soumis à l'ordre du jour du Conseil d'administration du Fonds le 13 décembre 2022. Ce dernier a approuvé l'adhésion à la Charte. En adhérant à cette initiative, créée par des experts et expertes en diversité de différentes organisations belges, le Fonds s'engage notamment à '**prêter systématiquement attention à la mixité dans tous les panels**' organisés, ainsi qu'à '**éviter d'organiser des panels exclusivement masculins**'.
- [Dispositions relatives à la maternité, à la naissance et à la parentalité](#). L'équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle paraît plus difficile à atteindre pour les mandataires F.R.S.-FNRS qui ont une famille, et en particulier les femmes. De ce fait, en plus des dispositions légales minimales, **le F.R.S.-FNRS a pris des mesures spécifiques leur permettant de ne pas être pénalisées** par certaines situations, que ce soit au niveau de **l'éligibilité aux bourses et mandats F.R.S.-FNRS, de l'extension des bourses ou mandats F.R.S.-FNRS** à durée déterminée, ou bien des **congés** liés à la maternité, à la naissance et à la parentalité. L'objectif de cette page, prévue à l'action 4.1.1 du Plan : Assurer une communication plus large sur les dispositions règlementaires existantes en la matière, est de répertorier en un seul lieu l'ensemble des dispositions qui s'appliquent au sein du Fonds. La page renvoie également vers une page spécifique dédiée aux [mesures prises au niveau des congés](#), qui vont souvent bien au-delà de ce que la loi prévoit à cet égard.

5. CONTACT – REMERCIEMENTS

Ce rapport a été rédigé par le service Analyse, évaluation et prospective du F.R.S.-FNRS et Nadège Ricaud, Personne de Contact Genre au F.R.S.-FNRS. La rédaction de ce rapport a été supervisée par Véronique Halloin, Secrétaire Générale du F.R.S.-FNRS.

Données de contact :

Laurène Vuillaume (laurene.vuillaume@frs-fnrs.be)
Analyse, Évaluation & Prospective
F.R.S.-FNRS
Rue d'Egmont 5, 1000 Bruxelles
Belgique

Pour citer ce rapport :

Fonds de la Recherche Scientifique-FNRS (2024). *Rapport sur l'état de l'égalité de genre 2022 – F.R.S.-FNRS.*

Ce rapport a été réalisé avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles que le F.R.S.-FNRS tient à remercier.

